

COMMUNE DE MARLY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MERCREDI 19 MARS 2025 A 19 H 30

PRESIDENCE : M. Marcel Jaquier, Président

PRESENCES : Conseil général : 41
: Conseil communal : 7

EXCUSES : Mmes Lalie Bays (LV), Mélanie Carrel (LV) et Astrid Herren (UDC),
MM. Paul Attallah (PS), Adrien Bugnon (PVL), Jérôme Csaba Gremaud (PS),
Sergio Mantelli (PLR), Daniel Shapiro (LV) et Umut Sahin (PS)

ABSENT : -

SECRETAIRE : M. Nicolas Gex

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine Bozier Perritaz, avec la collaboration de
M. Nicolas Gex

~~~~~

**LIEU** : Grande salle de Marly Cité

~~~~~

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024
2. Présentation du masterplan des bâtiments communaux par le bureau Urbaplan
3. Présentation du projet de Marly Cité par les architectes et par l'assistant à maîtrise d'ouvrage
4. Projet de Marly Cité, crédit d'étude complémentaire pour la prolongation de la phase d'étude pour l'école de Marly Cité, de Fr. 4'050'000.- (message 01-25)
5. Remplacement du ERP communal, demande de crédit de Fr. 410'000.- (message 02-25)
6. Informations du Conseil communal
7. Divers

~~~~~

***Introduction***

M. Marcel Jaquier, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère communale et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, Messieurs Gex et Sansonnens, au public et aux représentants de la presse.

Le Président souhaite en particulier la bienvenue à Mme Francesca Gambazzi, nouvelle Conseillère générale pour le parti Les Verts, en remplacement de Mme Monica Porlezza, démissionnaire. Une seule liste ayant été déposée, il n'y a pas eu lieu de procéder à une élection complémentaire.

*L'assemblée applaudit la nouvelle élue.*

Le Président relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant manifestement atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement (art. 25 et 30). M. Jaquier informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle.

Pour la séance de ce soir, le Président excuse l'absence de Mmes Lalie Bays (LV), Mélanie Carrel (LV) et Astrid Herren (UDC), et de MM. Paul Attallah (PS), Adrien Bugnon (PVL), Jérôme Csaba Gremaud (PS), Sergio Mantelli (PLR), Daniel Shapiro (LV) et Umut Sahin (PS).

Au vu de l'ordre du jour, M. Jaquier annonce qu'aucune pause ne sera faite en cours de séance et que la buvette sera ouverte à son issue pour ceux qui souhaitent se rencontrer et échanger.

En outre, selon l'article 52 du règlement du Conseil général, M. Marcel Jaquier relève que les débats de cette assemblée sont enregistrés et seront effacés après approbation du procès-verbal. Finalement, pour faciliter la rédaction de ce dernier, le Président demande que chacun rappelle ses nom et prénom à chaque prise de parole, et dans la mesure du possible, envoie le texte de son intervention au Secrétariat général. Les secrétaires vous en remercient d'avance.

Conformément à l'article 13, alinéa 1, de la directive relative au vote électronique, un test est effectué en début de séance afin de vérifier que toutes les télécommandes fonctionnent. En cas de défaillance d'une télécommande, un contrôle sera effectué. Si la défaillance ne peut être résolue, le vote électronique sera abandonné pour le reste de la séance (art. 14). Le Président invite l'assemblée à appuyer sur « oui », « non » ou « abstention », de manière à faire apparaître en surbrillance le nom de chacun sur l'écran, indiquant ainsi que le signal a été transmis et que la télécommande est fonctionnelle.

Le Président constate que toutes les télécommandes fonctionnent.

***Aucune remarque n'étant formulée quant à l'ordre du jour, ce dernier est validé.***

***Test du système de vote électronique******Décision***

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024*****Intervention du  
Président***

Le Président demande si le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024 suscite des remarques. Tel n'étant pas le cas, le Président passe au vote.

***Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024 ?******Décision***

- ***Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024 est approuvé par 39 oui et 1 abstention.***

**2. Présentation du masterplan des bâtiments communaux par le bureau Urbaplan*****Intervention du  
Conseil communal***

M. Christophe Maillard souligne que le programme de législature 2021-2026 vise à établir une vision à long terme, notamment pour gérer les frais récurrents. Le masterplan des bâtiments communaux et le masterplan informatique 2024-2034 permettent de planifier les investissements nécessaires et de les intégrer dans un plan financier global.

Le Conseil communal travaille également sur un masterplan des routes communales, ceci pour évaluer l'état des routes et planifier leur rénovation de manière précise. L'objectif est de mieux anticiper et gérer les coûts futurs.

Le masterplan des bâtiments de la commune de Marly permet de comprendre les enjeux futurs liés aux bâtiments communaux et offre une vue d'ensemble de l'état du patrimoine communal. Il est essentiel pour une gestion à long terme et pour élaborer une stratégie d'investissement précise et efficace. Le masterplan des bâtiments aurait dû être livré plus tôt, mais il a pris du retard au cours des deux premières années suivant l'acceptation du message d'investissement.

M. Maillard rappelle que le message 09-22 mentionnait les cinq phases nécessaires pour élaborer le masterplan des bâtiments, soit :

Phase 1 : Immersion et collecte, pour identifier le périmètre bâti, la documentation disponible et réaliser une première cartographie.

Phase 2 : Documentation des ouvrages et expertises, nécessaire pour atteindre les objectifs.

Phase 3 : Situation, enjeux et besoins, soit l'évaluation du patrimoine et de son environnement, hiérarchisation des enjeux, premières recommandations sur les potentiels identifiés, identification des besoins de la commune et variantes de planification.

Phase 4 : Synthèse, communication et décision, avec élaboration des bases de restitution et recommandations, information au Conseil communal et au Conseil général.

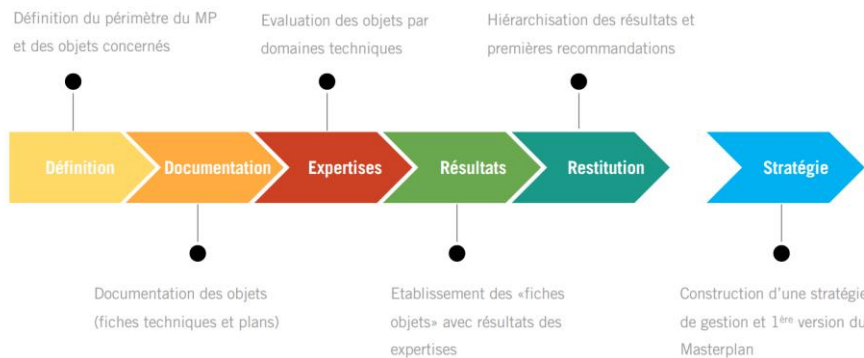
Phase 5 : Masterplan 2023-2026, soit la finalisation du masterplan, en posant les jalons et en assurant le suivi sur les années pour garantir sa pérennité.

M. Maillard passe la parole à MM. Sami Errassas et Philippe Gossin du bureau Urbaplan.

**Présentation par le  
Bureau Urbaplan**

M. Sami Errassas précise que l'objectif de ce masterplan est de fournir un outil de gestion, d'accompagnement et de prise de décision pour atteindre des objectifs communs. Il sert à documenter et orienter la mise en œuvre de la stratégie de gestion et de développement des bâtiments. Le masterplan est un outil évolutif qui nécessite un suivi et des révisions régulières pour s'adapter aux changements et aux nouvelles stratégies.

Voici les étapes de ce masterplan :



La première étape a consisté en une définition du besoin et du périmètre de ce masterplan, ce qui a permis d'identifier les bâtiments. A partir de là, le bureau Urbaplan a travaillé sur la préparation d'une documentation qui servira tout au long de la vie de ce masterplan, et qui sera un peu la base pour la gestion au niveau de la commune. Un certain nombre d'expertises ont ensuite été lancées, expertises qui ont porté sur les grands domaines de technique et de gestion d'un bâtiment. Les résultats qui s'en sont suivis ont été restitués dans les documents qui seront présentés. Ces résultats doivent être hiérarchisés et priorisés, soit au regard de l'urgence de certaines mesures, soit au regard d'une volonté stratégique de la commune. Tout cela amène au dernier élément qui est la zone stratégie, soit la rédaction du masterplan et la proposition d'atteindre les objectifs.

Pour établir la documentation, M. Errassas indique qu'il a fallu placer sur un plan de la commune l'ensemble des objets. Le premier travail a été de réaliser un inventaire exhaustif des biens immobiliers de la commune. Ensuite, il a fallu collecter des données techniques pour chacun de ces biens, telles que l'identification de la parcelle, la surface de la parcelle, ainsi que des informations techniques sur le bâtiment, la zone et le type de zone. Au final, cela a permis de définir les bâtiments qui font l'objet de la première restitution du masterplan. A l'aide d'une codification par couleur, il a été possible de définir les niveaux d'importance ou d'urgence des travaux qui devront être menés. Pour chaque objet, le Bureau Urbaplan a produit une fiche technique qui s'établit en trois volets.

M. Errassas explique que les expertises ont porté sur l'efficacité énergétique du bâtiment, les aspects de sécurité et d'enveloppe du bâtiment, la conformité du bâtiment aussi bien dans son utilisation que dans le respect des normes de sécurité, la statique, l'électricité, le chauffage, le froid et la ventilation (pour autant que le bâtiment soit concerné par ces domaines), le sanitaire, les problématiques de protection incendie et un aspect de polluant,

aussi bien au niveau de l'amiante que d'autres polluants. La fiche « résultats expertises bâtiment » utilise un code couleur pour indiquer l'état des bâtiments : le vert pour ceux sans problème majeur, l'orange pour ceux nécessitant un suivi, et le rouge pour les situations présentant un déficit ou nécessitant une action.

Le dernier feuillet, qui reste à réaliser ou est en cours de réalisation, vise à définir conjointement le statut et l'avenir des bâtiments de la commune. Ce n'est plus un travail d'expert, mais une démarche collaborative pour comprendre les objectifs communaux et formuler des recommandations en accord avec ces objectifs et les résultats des expertises. Par exemple, il peut s'agir de prioriser certaines interventions ou investissements urgents pour les bâtiments présentant des déficits majeurs.

Les fiches pour les 25 objets ont été établies en fonction de l'âge et du statut des bâtiments. Les interventions sont classées par couleur : rouge pour les mesures urgentes, orange pour le suivi à court-moyen terme, et vert pour les interventions futures. Il est recommandé de réévaluer les bâtiments tous les 20 ans pour maintenir leur valeur, ce qui peut nécessiter des réinvestissements décidés par le Conseil général. Certains bâtiments, même âgés de 57 ou 125 ans, peuvent encore être préservés, mais le temps pour agir est limité.

M. Errassas présente les premiers résultats. Il cite en exemple la « maison de quartier », un bâtiment ancien qui présente des problèmes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que des soucis liés à l'incendie et à la structure. Bien que ce bâtiment ne nécessite pas une évaluation immédiate, il devrait être inclus dans une planification des mesures à prendre sur les 5-10 prochaines années.

Pour le bâtiment de l'administration communale, M. Errassas note qu'il tient debout, mais qu'il pose des problèmes d'accessibilité pour les personnes handicapées, des soucis de sécurité des personnes dans le bâtiment et que cela nécessite des interventions.

Enfin, les anciens vestiaires du Club sportif de Marly présentent des déficits majeurs qui remettent en question leur pérennité. Il est nécessaire de réfléchir à un investissement important ou à un remplacement, ce bâtiment étant sous vigilance majeure.

En termes de documentation, Urbaplan a synthétisé ces constats dans un document avec des couleurs, avec des codes d'alerte de vigilance. A côté de cela, il existe toute la documentation des ingénieurs spécialisés dans laquelle on peut aller puiser le niveau des soucis liés aux bâtiments. Le travail des prochains mois consistera à hiérarchiser et finaliser le masterplan en identifiant et consolidant les mesures urgentes. La planification des travaux et études sera priorisée selon les urgences ou les besoins de la commune. Une estimation financière sera réalisée pour chaque niveau de travaux. Sur la base des recommandations, un arbitrage sera effectué avec la commune pour valider l'importance ou l'urgence des mesures, sans changer les couleurs mais en les ordonnant correctement.

Cela aboutira à la version « Masterplan V01 » de 2025, accompagnée d'une première planification budgétaire à moyen-long terme. Cet outil doit être utilisé pour assurer une documentation et une mise à jour continue, permettant à chacun de consulter le masterplan pour les prochaines actions à mener. Les fiches doivent être mises à jour régulièrement en fonction des travaux réalisés, avec une révision annuelle du masterplan. Cet outil doit évoluer en fonction des changements et des nouveaux besoins stratégiques de la commune, ce qui se reflétera dans les nouvelles versions du masterplan.

M. Christophe Maillard souhaite que l'assemblée comprenne bien les enjeux financiers et sécuritaires liés à l'état des bâtiments. Il souligne la prise de conscience concernant la sécurité de certains bâtiments, ce qui nécessitera des décisions importantes. Ce masterplan est crucial, car si des bâtiments ne respectent pas les normes de sécurité, la responsabilité incombe à la commune de prendre des mesures correctives ou d'investir pour les améliorer.

M. Maillard remercie M. Errassas pour cette présentation.

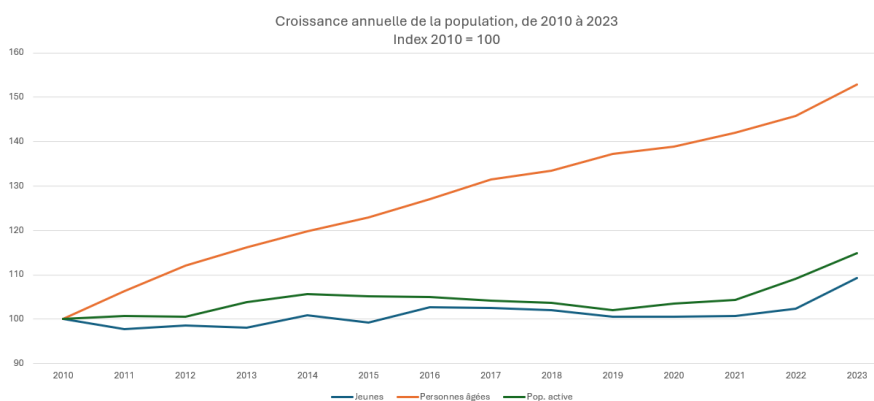
***Intervention du  
Conseil communal***

### **3. Présentation du projet de Marly Cité par les architectes et par l'assistant à maîtrise d'ouvrage**

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Christophe Maillard souligne que Marly connaît une croissance démographique très rapide. Hier, la population résidente était de 9'491 personnes. Depuis 2021, cette croissance a été particulièrement marquée.

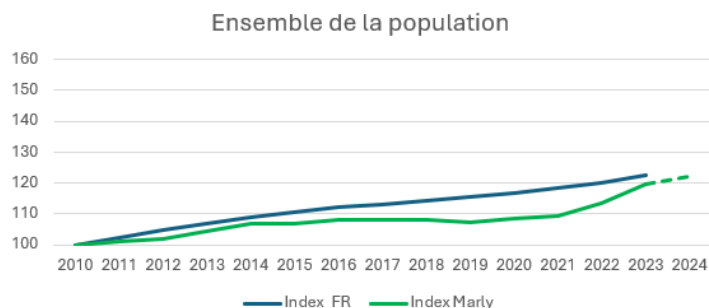
Croissance annuelle de la population (res. perm.), de 2010 à 2023



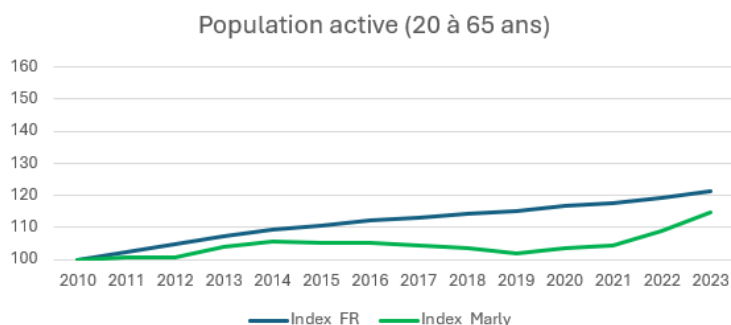
La courbe en rouge montre la croissance des personnes âgées (65 ans et plus) qui est plus marquée que celle des jeunes (0-19 ans) et des actifs (20-64 ans). Cette augmentation soutenue des seniors reflète le vieillissement progressif de la population et un besoin accru en structures d'accueil adaptées. En parallèle, on remarque que la courbe des jeunes et celle des actifs suivent une évolution similaire. Il y a donc eu une stabilisation jusqu'en 2020 et tout d'un coup une hausse très nette à partir de 2021. Cette dynamique suggère que l'arrivée de nouvelles familles a contribué à l'augmentation conjointe de ces deux groupes. Ces tendances confirment l'importance d'anticiper les besoins en infrastructures, notamment une

nouvelle école pour absorber l'afflux de jeunes élèves et un home pour répondre à la demande croissante d'hébergement pour les seniors.

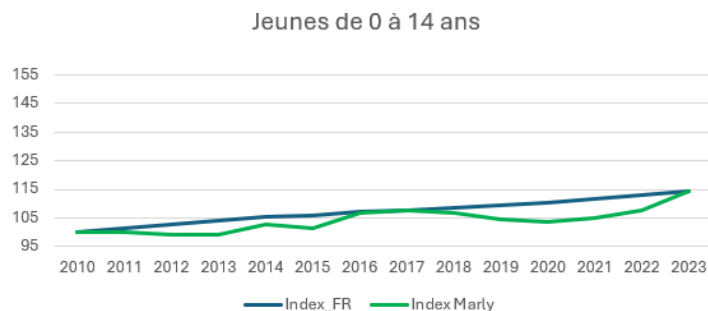
Depuis 2010, la croissance démographique de Marly suit une tendance similaire, mais légèrement plus timide que celle du canton de Fribourg (courbe bleue), avec une accélération notable après 2021.



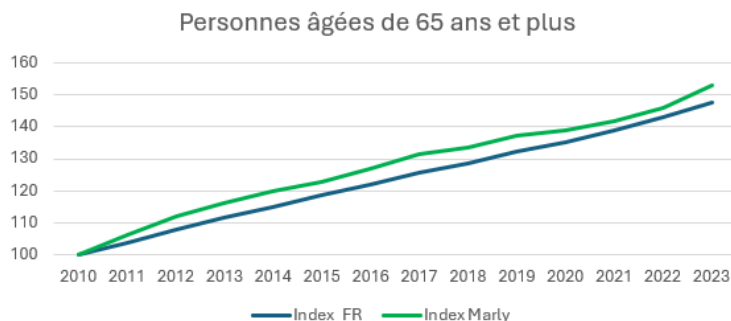
Depuis 2010, la population active à Marly a connu une progression similaire à celle du canton jusqu'en 2020, mais avec une accélération plus nette à partir de 2021. Cela pourrait s'expliquer par l'arrivée de nouveaux habitants actifs, probablement attirés par les nouvelles constructions et l'attractivité résidentielle de la commune.



La courbe des jeunes à Marly suit une tendance proche de celle du canton jusqu'en 2020, mais avec une légère hausse plus marquée après 2021. Cette évolution suggère que l'arrivée de nouvelles familles a contribué à une augmentation de cette tranche d'âge, confirmant la nécessité d'anticiper les besoins en infrastructures scolaires.



Contrairement aux jeunes et aux actifs, la population âgée à Marly a connu une croissance plus forte que la moyenne cantonale depuis 2010. Cette tendance indique un vieillissement plus rapide de la population, renforçant l'importance de développer des infrastructures adaptées, notamment un home pour personnes âgées.



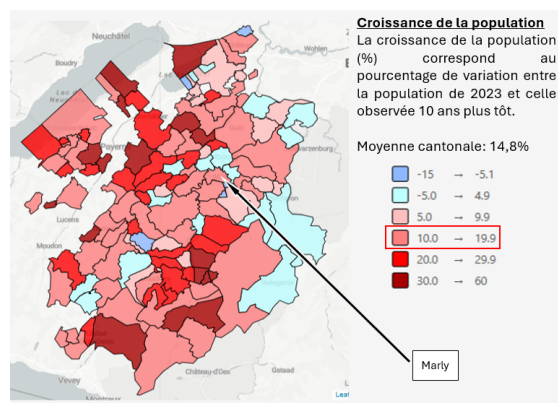
Entre 2010 et 2024, la population permanente de Marly a connu une croissance continue.

La croissance de la population sur 10 ans en 2023 est de 14,5% (à comparer à la moyenne cantonale de 14,8%).

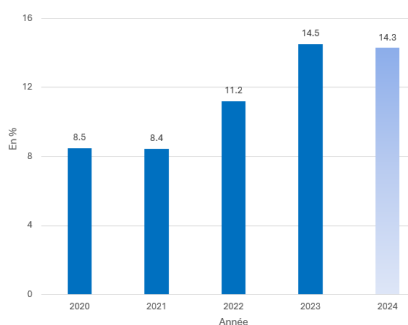
Cette augmentation reflète l'attractivité de Marly, notamment sur les deux dernières années.

Une telle dynamique implique une pression croissante sur les services publics, notamment l'école et les structures d'accueil pour les aînés.

Croissance de la population (res. perm.) sur 10 ans, en 2023



Croissance de la population sur 10 ans de la commune de Marly, de 2020 à 2024



En 2023, le rapport de dépendance (indicateur qui fait apparaître la charge que représente une part de la population inactive pour la population en charge d'être active) des jeunes (0-19 ans) par rapport aux actifs (20-64 ans) est de 36,2% (comparé à la moyenne cantonale de 35,6 %).

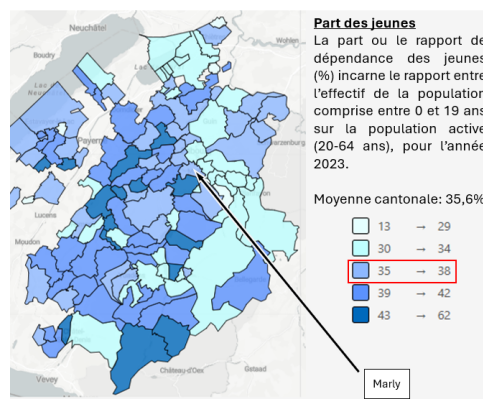
Un taux de 36,2 % signifie que pour 100 personnes en âge de travailler (20-64 ans), il y a environ 36 jeunes de moins de 20 ans.

Cela montre que la commune a une part significative de jeunes, ce qui est un indicateur positif pour le renouvellement de la population et les services dédiés à la jeunesse (écoles, infrastructures sportives, etc.).

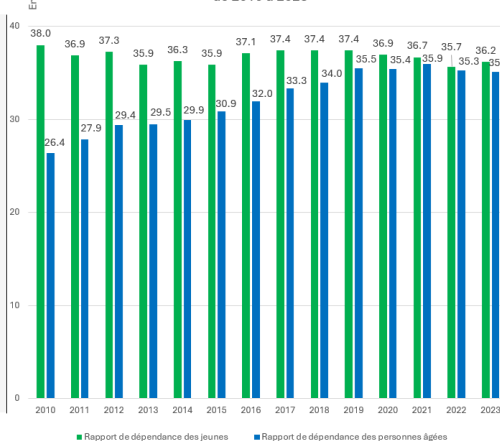
Un taux élevé implique des besoins accrus en crèches, écoles et formations, mais aussi des enjeux pour l'entrée des jeunes sur le marché du travail à long terme.

Il est donc indispensable d'anticiper les besoins en infrastructures scolaires et en accompagnement des jeunes vers l'emploi.

Part des jeunes (res. perm.), en 2023



Part des jeunes et part des personnes âgées dans la commune de Marly, de 2010 à 2023

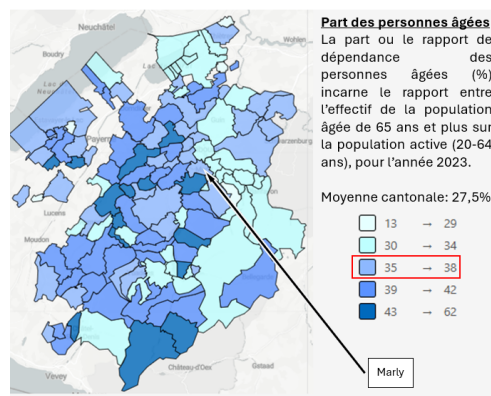


Le rapport de dépendance des personnes âgées (65 ans et plus) par rapport aux actifs est de **35,1%** (comparé à la moyenne cantonale de 27,5%).

Alors que le taux de dépendance des jeunes reste relativement stable, celui des personnes âgées a connu une augmentation progressive, reflétant le vieillissement de la population.

Cette tendance indique un rééquilibrage démographique : si les jeunes restent majoritaires parmi les personnes dépendantes des actifs aujourd'hui, la part des seniors se rapproche progressivement, soulignant l'importance d'anticiper les besoins en infrastructures adaptées.

Part des personnes âgées (res. perm.), en 2023



Part des jeunes et part des personnes âgées dans la commune de Marly, de 2010 à 2023



Les tendances démographiques de Marly confirment l'urgence d'adapter les infrastructures aux besoins de deux groupes clés : les jeunes et les seniors. Investir dès maintenant dans une école et un home, c'est anticiper l'avenir et garantir une qualité de vie optimale aux habitants.

Concernant le message présenté ce soir, M. Maillard explique que ce dernier inclut à la fois l'EMS et l'école car le Conseil communal a vu cela comme une opportunité unique de redessiner le centre du village. Les graphiques démographiques montrent une croissance rapide des besoins, nécessitant une expansion rapide. En combinant l'EMS et l'école dans un même concours, on peut repenser entièrement le centre du village, en tenant compte de la proximité géographique avec la place du village. L'objectif est de rendre l'espace plus accessible et dynamique, créant ainsi un véritable lieu de vie entre la route cantonale et le chemin des Epinettes, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Pour ce projet, il y a deux maîtres d'ouvrage. Pour l'EMS, c'est la Fondation Les Epinettes, qui inclut des représentants de la commune et de la paroisse. Le financement est assuré par la Fondation Les Epinettes, mais la gestion est effectuée à l'échelle du district, grâce à une structure mise en place au niveau cantonal depuis les années 90. Le financement est pris en charge par la Codems via le Réseau Santé de la Sarine (RSS). Pour un bâtiment répondant aux normes Minergie, le montant alloué est d'environ 350'000 francs par lit. Pour l'école, la halle polyvalente, les salles de sport et le parking, c'est la Commune de Marly. M. Maillard précise que la présentation qui sera faite de l'EMS sert à montrer uniquement le projet global.

Ce projet est complexe car il implique à la fois la rénovation et l'agrandissement de l'EMS, sans perturber les résidents, et à la fois la nouvelle école, avec le parking souterrain, et surtout l'accès à ce parking par la route cantonale. Il est essentiel de maîtriser les coûts et de réaliser des économies d'échelle en construisant tout simultanément.

Le financement de l'EMS est assuré par le RSS via la Codems. Une question qui pourrait se poser est celle de dépasser les 350'000 francs par lit, ce que le Conseil communal espère éviter. Ce dernier a récemment appris que la réalisation de balcons, bien qu'existants à l'EMS, pourrait ne pas être financée, malgré leur importance pour les personnes en fin de vie. Ces aspects devront être examinés dans le cadre du projet. Quant au financement de l'école, il est pris en charge par la commune de Marly. M. Maillard répète que le message présenté ce soir concerne uniquement la part communale.

Il passe la parole à MM. Diogo Dos Santos et David Eichenberger du Bureau Eido Architectes

M. Diogo Dos Santos a le plaisir de présenter ce soir le projet Reflet, lauréat du cursus de concours qui a été mis en place pour ce projet de Marly Cité et l'EMS de la Résidence Les Epinettes.

***Présentation de  
Eido Architectes***

L'idée de base de ce projet est de valoriser le parc existant par l'interaction entre les différentes fonctions publiques qui existent déjà, soit l'école, l'EMS, la crèche, les appartements protégés. Il fallait créer de plus un nouveau bâtiment scolaire qui puisse venir interagir avec ce contexte et être un pivot dans ce parc qui aujourd'hui est un lieu de rencontre et un lieu familial pour

Marly. C'est ce qui a été mis en place au travers de cette idée, avec le bâtiment scolaire qui va être placé en dentelle le long du chemin des Epinettes. L'idée est de créer une continuité dans l'espace public, un déroulé piétons qui puisse offrir un espace sécurisé pour les enfants, pour les gens qui vont aller à l'église, pour les résidents de l'EMS qui vont également avoir accès au parc sur la partie terrasse, et finalement rejoindre un cheminement piéton qui traverse le village à une plus grande échelle. L'idée du projet est de créer un espace public fédérateur qui puisse réunir l'ensemble des programmes qui composent le centre du village.

Au niveau de l'EMS, l'idée schématique a été de tourner l'EMS sur son contexte environnant, et pas uniquement vers le parc végétalisé, mais également vers le nord. En effet, on a un contexte qui est intéressant de toute part, parce qu'il est habité, il est construit, on a de la vie que ce soit du côté de la rue ou du côté du parc. L'EMS s'étend d'une part au nord et d'une part au sud du périmètre. Cela permet aussi de contenir l'extension de l'EMS vis-à-vis du parc et ainsi de disposer le bâtiment scolaire de manière plus adéquate.

Au niveau du rez-de-chaussée, il y a le bâtiment existant, avec les deux nouvelles ailes : l'aile nord qui va composer l'entrée avec les différents programmes administratifs et les salles polyvalentes ; l'aile sud avec la salle d'animation, les espaces de cuisine qui vont venir regrouper les éléments de réfectoire pour accompagner l'évolution de l'extension de l'EMS.

Au niveau du plan d'étage, on retrouve l'aile nord et l'aile sud, qui vont venir se greffer au bâtiment existant. Là aussi, la volonté a vraiment été de disposer un objet bâti qui puisse se construire par étapes pour qu'on puisse déplacer les résidents en fonction des étapes de construction pour éviter les nuisances qui seront de toute façon induites par un chantier de construction. On crée de la sorte une nouvelle déambulation à travers le plan pour permettre aux résidents de manière plus au moins autonome de naviguer entre la partie nord et la partie sud du bâtiment et d'avoir aussi bien la vue sur la route que sur le parc.

Ce projet a aussi le visage d'avoir un dialogue avec la place du village, car c'est un lieu qui s'identifie avec le périmètre bâti. Il interagit aussi bien avec l'extension de l'EMS qu'avec l'église. On sent l'activation de l'ensemble des espaces publics qui sont présents sur le site et ce bâtiment scolaire a vraiment la volonté de développer une porosité dans ses accès. On dispose une typologie constructive simple avec trois blocs construits qui vont permettre d'entrer et sortir de manière très perméable par rapport au site. Cela se traduit par un plan de rez-de-chaussée qui suit le chemin, avec la salle polyvalente qui va être en lien direct avec la place, la première salle de sport et la deuxième salle de sport qui sont des éléments séparés pour répondre aussi au programme des plus petits, des locaux administratifs, et à l'arrière des espaces de groupe qui pourront être mis à disposition et des salles de classe qui seront à l'étage.

Le monde scolaire va être situé au premier étage et va réunir l'ensemble du nouveau programme, soit les 14 classes, la nouvelle bibliothèque ainsi que

les salles de groupe. L'idée est de fédérer le monde scolaire autour d'un seul et même niveau pour qu'il rayonne sur cette place publique. Ce projet permet de regrouper dans un seul objet des travaux d'importance qui vont permettre de créer des économies de globalité. Le travail a déjà commencé aujourd'hui avec les différents utilisateurs, avec différents groupes de travail, que ce soit pour la halle polyvalente, pour l'accueil, pour les salles de classes et pour l'EMS, ceci afin de questionner le cahier des charges proposé au moment du concours pour l'adapter et l'amener à un cahier des charges qui devra répondre aux besoins des utilisateurs.



M. Julien D'Agostini (PS) relève que les salles de sports seront situées sous les salles de classe. Quelles sont les mesures d'insonorisation prévues pour éviter que les activités sportives ne dérangent les élèves travaillant au premier étage ?

**Question de  
J. D'Agostini**

M. Diogo Dos Santos répond qu'aujourd'hui il ne peut pas donner la précision de la composition de la dalle, parce que le crédit d'étude demandé ce soir va justement servir à définir cette composition exacte. Ce qui est sûr, c'est qu'on se trouve sur une dalle pleine qui va pouvoir réunir l'ensemble des prérequis afin d'assurer l'acoustique nécessaire pour que les élèves puissent avoir un déroulement des classes optimal au-dessus. On est tout de même sur une réalisation neuve qui va répondre à des contraintes et des aspects normatifs actuels. Il sera possible de maîtriser totalement l'aspect acoustique. Dans le crédit d'étude qui est demandé aujourd'hui, M. Dos Santos relève qu'il y a justement une ligne qui est concernée par l'ingénieur acousticien. Selon M. Dos Santos, c'est quelqu'un qui doit participer dès le début pour pouvoir assurer le bon cadre des compositions constructives et répondre de manière optimale à cette composition.

**Réponse de  
Eido Architectes**

**4. Projet de Marly Cité, crédit d'étude complémentaire pour la prolongation de la phase d'étude pour l'école de Marly Cité, de Fr. 4'050'000.- (message 01-25)**

**Intervention du  
Conseil communal**

M. Christophe Maillard précise que le Conseil communal demande au Conseil général l'autorisation de dépenser 4'050'000 francs pour le crédit d'étude complémentaire pour la part relative à l'école de Marly Cité et au

parking, avec un financement par l'emprunt. Pour le surplus, le Conseil communal reste à disposition pour d'éventuelles questions.

Mme Séverine Lago délivre en ces termes le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la  
Commission financière**

**« Preamble »**

*Il s'agit d'un projet d'étude comprenant les éléments suivants :*

- *La construction d'un nouveau bâtiment scolaire comprenant 14 salles de classes, 2 salles de gym et 1 salle polyvalente ;*
- *La rénovation du corps du bâtiment actuel (en supprimant les deux ailes adjacentes), pour la réalisation notamment de l'accueil et des salles des services auxiliaires ;*
- *L'agrandissement et la rénovation du home La Résidence les Epinettes avec l'ajout de deux ailes supplémentaires ;*
- *La réalisation d'un parking souterrain avec accès par la route cantonale ;*
- *L'aménagement des espaces extérieurs pour favoriser les espaces verts et faciliter les cheminements.*

*La Commission s'est inspirée des questions de la Commission d'aménagement et des réponses émises et s'est également penchée sur des thèmes plus spécifiques de financement qui ont fait l'objet de questions supplémentaires auprès du Conseil communal.*

*Le montant global de l'extension des frais d'étude établi à Fr. 8'700'000.- est réparti comme suit :*

- *A charge de la commune : Le montant de Fr. 4'050'000.- correspondant aux honoraires pour l'extension de la phase d'études relative à la partie du projet « école + parking ». Le crédit d'investissement correspondant est demandé au Conseil général par le présent message.*
- *A charge de la Fondation les Epinettes : Le montant de Fr. 4'650'000.- correspondant aux honoraires pour l'extension de la phase d'étude relatifs à la partie du projet « home ».*

*Pour la commune, le besoin en financement correspond aux parties « écoles » et « parking ». Il se monte à Fr. 4'050'000.-, réalisable par un emprunt.*

**Préavis**

*En conclusion, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le message 01-25 ».*

M. Eric Bugnon délivre en ces termes le préavis de la Commission d'aménagement : « La Commission d'aménagement s'est réunie le 26 février dernier afin d'examiner, entre autres, le message relatif à la demande de crédit additionnel pour le projet de Marly Cité.

*Le projet a été présenté par notre spécialiste en projets urbains, Mme Gillard. Différents thèmes ont été abordés et discutés durant cette séance, notamment : la temporalité du projet, le besoin en stationnement, le coût du projet, la répartition des coûts, le coût du parking, les effectifs scolaires et leur prévision.*

*A la fin de la commission, une majorité des membres s'est abstenue et une minorité s'est prononcée pour le projet.*

**Préavis de la  
Commission  
d'aménagement**

*En date du 4 mars, Mme Marco et M. Biemann ont fait parvenir par écrit à Mme Gillard les questions qui avaient été soulevées durant la séance de commission avec la requête qu'elle y réponde avant le Conseil général de ce soir.*

*En date du 11 mars, Mme Gillard a répondu aux questions par écrit en y joignant les plans de mobilité fusionnés et une statistique des effectifs scolaires de 2014 à 2024.*

*En date du 17 mars, M. le Syndic a fait parvenir aux commissions d'aménagement et des finances des informations complémentaires dont notamment une prévision des effectifs scolaires.*

*A la suite de ces compléments d'information, une majorité de la Commission s'abstient toujours pour ce message même si elle est plus faible qu'à l'issue de la séance de Commission et une minorité le soutient ».*

M. Claude Biemann (PLR) souhaite avoir des éclaircissements concernant la construction du parking souterrain.

La construction de ce parking d'un coût de Fr. 6'000'000.- est entièrement à la charge de la commune, bien que le nombre de places réservé pour l'EMS, soit de 15 places (11 pour le personnel et 4 pour les visiteurs). Le solde des places de parc selon le plan remis dans le message est de 61 places (76 – 15) et non de 80 selon les plans remis, quatre places ayant des piliers au milieu et ne peuvent donc être considérées comme des places de parc. Cela représente 19.7% des places du parking souterrain ou un coût de Fr. 1'184'210.-. Pourquoi aucune part n'a été prévue pour la Fondation des Epinettes ?

Sur le solde des 61 places, combien de places de parc ont été prévues :

- pour le corps enseignant : (14 classes, 2 salles de gym et 1 salle polyvalente) ;
- en commission d'aménagement, il a été dit que des places étaient prévues pour la banque Raiffeisen ;
- M. Biemann a eu des échos de places de parc pour Swisslife ; qu'en est-il ?

Selon M. Biemann, le parking existant de Marly Cité compte 78 places dont 12 avec interdiction de stationner durant les jours scolaires, exception faite des bus scolaires.

Pourquoi le Conseil communal prévoit-il dans le parking souterrain des places de parc pour des privés ? Cela diminue le nombre de places actuellement disponibles pour le public.

M. Christophe Maillard indique que les prévisions pour la répartition des places de parc pourraient évoluer. Avec la Résidence Les Epinettes, une augmentation du nombre de chambres pourrait nécessiter de nouveaux calculs pour les places de parc. Ces prévisions, initialement faites par l'ingénieur, pourraient changer en fonction de l'affinement du projet.

Pour le financement, l'idée est que la commune prenne en charge le coût du parking, comme c'est le cas actuellement pour le parking de la halle polyvalente, utilisé par les enseignants et la Banque Raiffeisen. Le même schéma sera suivi, avec la commune comme maître d'ouvrage. Si des places

**Questions de  
C. Biemann**

**Réponse du  
Conseil communal**

doivent être mises à disposition de la Fondation Les Epinettes, elles le seront sous forme de location. Ce parking sera payant et ouvert au public, à l'instar des autres parkings publics.

Concernant le nombre de places pour les enseignants, il est important de noter que les enseignants sont des employés de l'Etat, et normalement, c'est à l'Etat de Fribourg de créer un plan de mobilité, ce qui n'a jamais été fait à la connaissance de M. Maillard. Cependant, la commune de Marly a pris l'initiative de créer un plan de mobilité en intégrant les employés de l'Etat avec ses propres employés, pour pallier l'absence de plan de mobilité pour les enseignants de l'école de Marly Cité. La même démarche a été suivie pour le CO et l'école de Marly Grand-Pré. Ainsi, les enseignants de l'Etat de Fribourg, bien qu'ils ne soient pas employés de la commune, ont été inclus dans le plan de mobilité afin d'assurer une politique de mobilité optimale.

M. Maillard indique que SwissLife prévoit un projet à l'impasse St-Sébastien. Des discussions à venir pourraient aboutir à la construction d'un bâtiment par SwissLife, avec l'idée de mutualiser le parking et de convenir d'un accès partagé avec la Résidence Les Epinettes. Ces discussions, dépendant du secteur privé, auront lieu plus tard. Il existe cependant un projet et une volonté de coordination.

Concernant la réalisation du projet de l'école de Marly Cité, M. Claude Biemann (PLR) demande pourquoi travailler dans l'urgence, puisque la commune est en deçà des prévisions pour le nombre d'élèves ?

**Question de  
C. Biemann**

En Commission d'aménagement, il dit avoir été informé que les promoteurs du PAD "Parc des Falaises" allait bientôt déposer une demande de permis de construire, mais que sa réalisation se ferait en plusieurs étapes et que la police des constructions communale devrait être attentive à son déroulement. En cas de report de ce message, est-ce que le Conseil communal a un plan B pour l'école de Marly Cité ?

Concernant l'attribution de la gestion des places de parc pour des voitures, M. Biemann (PLR) relève qu'il existe un arrêté du Conseil d'Etat du 12 juillet 1991, version entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2022. Il y a donc bien quelque chose qui existe à l'Etat.

**Intervention de  
C. Biemann**

Au sujet du nombre d'élèves, M. Christophe Maillard admet que les chiffres sont légèrement inférieurs aux prévisions de l'étude réalisée par Citec en 2023. Cependant, il souligne que le MIC progresse beaucoup plus rapidement que prévu, avec près de trois ans d'avance sur le calendrier de réalisation. Avec le Parc des Falaises, le Moraty et le développement le long de la route cantonale, où des maisons sont remplacées par de petits immeubles, il est essentiel de se préparer. M. Maillard précise que le centre scolaire accuse déjà un certain retard. Il est donc impératif de poursuivre la construction sans délai.

**Réponse du  
Conseil communal**

En se référant au crédit d'étude et à la poursuite de ce crédit ainsi qu'à l'investissement pour l'école de Château d'Eau, d'un montant total d'environ 35 millions, il est noté qu'il était initialement prévu que dès l'achèvement de Château d'Eau, tous les élèves pourraient y être transférés, laissant l'école

de Marly Cité vide pour permettre les travaux. Cependant, ce n'est pas le cas en réalité, car trois classes sont restées cette année, et vraisemblablement six classes y resteront l'année prochaine. Cela signifie que Marly Cité, qui aurait dû être vide selon les prévisions de fin 2020, ne l'est pas du tout et se remplit rapidement. Cela nécessite une réorganisation de l'utilisation des bâtiments. Au lieu de fonctionner avec deux centres scolaires, il faut maintenant en gérer deux et demi, voire trois, puisque Marly Cité est de nouveau en service.

Concernant le terme « en-deçà » mentionné, M. Maillard précise qu'il faut le comprendre comme « en-deçà de la progression maximale ». Les statistiques présentées ce soir proviennent du Service de la statistique et ne sont pas inventées. Les architectes cherchent, si nécessaire, des solutions alternatives, notamment en utilisant certaines salles prévues dans le projet pour accueillir le surplus d'élèves. Il s'agit de deux salles qui ne pourraient pas être utilisées et qui pourraient être modulées différemment en attendant l'achèvement de l'école.

Enfin, pour M. Maillard, il ne fait aucun doute que cet arrêté de 1991 n'a strictement rien à voir avec un plan de mobilité. C'est un arrêté d'attribution de places de parc. D'ailleurs en 1991, lorsque cet arrêté a été élaboré, on ne parlait encore nulle part de plan de mobilité.

Mme Eva Marco (LC) indique que la Commission d'aménagement a posé plusieurs questions ; elle remercie toute l'équipe de la commune pour les réponses fournies. La quatrième question posée a été la suivante : « *Serait-il possible d'obtenir une estimation des honoraires jusqu'à la fin des travaux, afin de vérifier que le montant global reste conforme aux standards habituels* ». La réponse suivante a été donnée : « Les honoraires ont été calculés sur l'estimation financière faite par le bureau Quartal de 4 millions TTC à +/- 20%, c'est-à-dire entre 67 et 100 millions de francs. A ce jour, les honoraires des architectes et des ingénieurs sans l'assistance à maître d'ouvrage se montent à 12'721'935 francs TTC sur les 21 millions TTC estimés à disposition. Mme Marco demande que le Conseil communal confirme que le montant total des honoraires d'environ 13 millions sera bien respecté.

**Question de  
E. Marco**

M. Christophe Maillard indique qu'il est difficile à l'heure actuelle de faire ce genre de chose, parce que le montant des honoraires n'a pas été fixé avec un plafond ou de manière forfaitaire. Ce sont des honoraires qui dépendent du prix de l'ouvrage. Ils seront calculés en fonction des phases. En fait, l'idée est de réduire au maximum le coût de l'ouvrage, ce qui réduira aussi les honoraires. Le but du Conseil communal est clairement de tenir le budget qui a été établi, voire de le réduire en fonction de l'étude des besoins.

**Réponse du  
Conseil communal**

**Acceptez-vous le crédit d'étude complémentaire de Fr. 4'050'000.- pour la prolongation de la phase d'étude pour l'école de Marly Cité et au parking, selon le message 01-25 ?**

**Décision**

➤ **Le crédit d'étude complémentaire de Fr. 4'050'000.- pour la prolongation de la phase d'étude pour l'école de Marly Cité et au parking, selon le message 01-25, est accepté par 39 oui, et 2 abstentions.**

M. Christophe Maillard remercie le Conseil général pour son soutien et pour l'acceptation de ce crédit.

**Intervention du  
Conseil communal**

**5. Remplacement du ERP communal, demande de crédit de Fr. 410'000.- (message 02-25)**

**Intervention du  
Conseil communal**

M. Christophe Maillard rappelle les tâches préparatoires :

- 2022 : Analyse des systèmes actuels et définition de la stratégie et de la nouvelle structure réseau.
- 2023 : Concrétisation de la stratégie via un master plan 2024 – 2034 et demande de crédit pour les différentes réalisations.
- 2024 : Démarrage des différents projets

et les différentes réalisations en 2024-2025 :

- Mise en place de la nouvelle solution téléphonique 3CX (Démarré en 2023 et terminé en 2024)
- Audit SIPD (Démarré en 2023 et terminé en 2024)
- Système documentaire et de qualité (Démarré en 2024 et en adaptation continue)
- Sécurisation des utilisateurs et clients (Démarré en 2024 à terminer en 2025) – 80% (réalisé)
- SOC 2ème EDR + Gestion des vulnérabilités clients (Démarré en 2024 à terminer en 2025) – 70% (réalisé)
- Remplacement de l'infrastructure clients (Démarré en 2024 à terminer en 2025) – 99% (réalisé)
- Nouvelle Infrastructure réseau + Sécurité (Administration et Centres Scolaires) – Terminé en 2024
- Cycle de formation des utilisateurs et audits de sécurité (Démarré en 2024 à terminer en 2025) – 50% (réalisé)
- Solutions cloud avec Microsoft 365 E5 et Azure (Démarré en 2024 à terminer en 2025) – 90% (réalisé)
- Nouvelles solutions logicielles (Démarré en 2024 à terminer en 2025) – 25% (réalisé)
- Infrastructure Datacenter (Hardware + Software) – A réaliser en 2025
- Remplacement du ERP communal – A réaliser en 2025
- Mise en place du système d'archivage – A réaliser en 2025

M. Maillard annonce enfin les réalisations futures, soit :

- Suivi de la mise en production de l'infrastructure servers
- Suivi de la mise en production du ERP
- Suivi et adaptation des la posture de la commune en termes de Cybersécurité et protection des données
- Veille technologique
- Remplacement du matériel scolaire (investissement en 2027)
- Remplacement du matériel selon les cycles de vie (investissement en 2028)

Pour ce qui est du remplacement de l'ERP communal, il est important de le faire car la solution actuelle manque de flexibilité et d'interactivité. Après avoir analysé différents logiciels, le Conseil communal a choisi les solutions InnosolvCity et Abacus. Pour l'offre et l'évaluation des intégrateurs, il a opté pour PrimeTechnologies. M. Maillard souligne que l'ERP actuel ne respecte pas encore les normes actuelles exigées par la loi sur la protection des données. C'est un aspect qu'il faut améliorer pour atteindre l'optimum. L'ERP actuel manque sérieusement d'interfaçages avec Microsoft, ce qui entraîne des coûts supplémentaires à chaque adaptation nécessaire. M. Maillard ajoute également que la pérennité et l'évolution du produit actuel, Citizen, ne sont pas garanties.

Ce nouvel ERP permettra de gérer les achats, ce qui améliorera la trésorerie et le suivi des budgets, des investissements et des dépenses liées aux projets. En matière de gestion financière, il offrira un meilleur suivi des flux financiers, une gestion optimisée des budgets et des immobilisations, ainsi que la possibilité de créer des rapports et des tableaux de bord de manière simple. Actuellement, la commune travaille sur Excel, ce qui entraîne de nombreuses erreurs potentielles. Grâce à ce nouvel ERP, l'administration bénéficiera d'optimisations de processus, ce qui fera gagner du temps lors de la facturation et de la gestion des factures fournisseurs. De plus, il inclura un portail RH pour les collaborateurs. La nouvelle solution permettra également d'ajouter d'autres modules pour répondre à l'évolution des besoins communaux, notamment pour la gestion des séances du Conseil communal.

Il y a des questionnements concernant la gestion des impôts communaux. Plusieurs variantes ont été étudiées, dont la reprise des impôts communaux par le canton, ce qui coûterait environ 300'000 francs par an. Cette option a été refusée. Une autre variante consisterait à conserver une partie de Citizen pour continuer à gérer les impôts communaux, avec un coût estimé à environ 50% du coût actuel. Une troisième option serait d'utiliser la solution GEFI de l'éditeur Ciges, avec un investissement d'environ 86'000 francs principalement pour la reprise des données. L'idée est de garder une partie de Citizen pour gérer les impôts communaux jusqu'à l'arrivée d'une solution totalement intégrée au nouvel ERP. Compte tenu des incertitudes concernant la solution des impôts communaux, la proposition incluse dans le message prévoit un montant d'investissement défini à maxima. L'objectif est d'éviter cette solution à maxima et de réussir à faire la même chose avec moins de ressources.

Mme Séverine Lago délivre le préavis de la Commission financière en ces termes :

**Préavis de la  
Commission financière**

**« Préambule**

*Il s'agit d'adopter une solution ERP moderne, sécurisée et flexible. La commune se dote ainsi d'un outil permettant de relever les défis d'une gestion publique en pleine mutation. Cette solution garantit une meilleure maîtrise de ses finances, une optimisation des ressources et un service de*

*qualité à la population, tout en anticipant les exigences réglementaires et les défis technologiques de demain.*

*La Commission financière était en pleine connaissance des éléments du message, étant donné sa participation à une séance spécifique dédiée à l'ERP. Elle remercie d'ailleurs le Conseil communal pour avoir permis cela. Étant donné sa connaissance du dossier, elle n'a ainsi pas eu à émettre d'autres questions auprès du Conseil communal.*

*Deux scénarii sont présentés. Le message en question demande au Conseil général d'approuver un financement correspondant au scénario le plus onéreux (au cas où le scénario de préférence ne s'avérerait pas réalisable).*

*Le remplacement de l'ERP de l'administration communale a les implications financières suivantes :*

- Octroi d'un crédit d'engagement (investissement) de Fr. 410'000.- pour le remplacement du ERP communal, pour l'année 2025, financé par un emprunt ;*
- Octroi d'un crédit d'engagement (dépense périodique portée au compte de résultats) de Fr. 60'000.- pour l'année 2026.*

### **Préavis**

*En conclusion, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le message 02-25 ».*

M. Valentin Mulder délivre le préavis de la Commission des systèmes d'information, en ces termes :

**Préavis de la  
Commission des  
systèmes d'information**

*« Nous devons prendre aujourd'hui une décision importante pour améliorer la gestion de notre commune : remplacer notre logiciel central qui pilote nos finances, achats, services administratifs qui est devenu obsolète et peu sécurisé.*

*Pourquoi ce changement ? Le système actuel est obsolète, il présente des lacunes techniques, notamment un manque d'intégration avec les outils modernes, une architecture rigide et des failles de sécurité. Il complique la gestion quotidienne et augmente les risques d'erreurs et de pannes. Les nouvelles solutions proposées sont plus sûres, plus efficaces et adaptées aux besoins actuels.*

*Quels sont les avantages pour notre commune ? Une meilleure gestion financière, avec des outils avancés pour la budgétisation, le suivi en temps réel des finances et l'automatisation de tâches répétitives. Un système de gestion des achats performant, permettant de mieux encadrer les dépenses, d'assurer un contrôle interne efficace et d'éviter des engagements financiers non maîtrisés. C'est également une décision pour l'avenir, Marly est une commune en pleine expansion et il est crucial de nous doter d'un ERP moderne pour accompagner cette croissance. L'inaction nous exposerait à des risques majeurs : pannes, pertes de données, coûts de maintenance élevés et une incapacité à répondre aux attentes des citoyens en matière de digitalisation des services.*

*C'est pourquoi la Commission des systèmes d'information vous invite à soutenir cette modernisation indispensable ».*

**Acceptez-vous le crédit d'engagement (investissement) de Fr. 410'000.- pour le remplacement du ERP communal pour l'année 2025, selon le message 02-25 ?**

**Décision**

- **Le crédit d'engagement de Fr. 410'000.- pour le remplacement du ERP communal pour l'année 2025, selon le message 02-25, est accepté à l'unanimité.**

**Acceptez-vous le crédit d'engagement (dépense périodique portée au compte de résultats) de Fr. 60'000.- pour l'année 2026, selon le message 02-25 ?**

**Décision**

- **Le crédit d'engagement de Fr. 60'000.- pour l'année 2026, selon le message 02-25, est accepté à l'unanimité.**

## **6. Informations du Conseil communal**

### **- La Liberté : « De nouvelles tensions à Marly »**

**Intervention du  
Conseil communal**

M. Christophe Maillard revient sur cet article de presse qui aborde deux aspects : les tensions liées au personnel et la gestion des finances. Il annonce qu'un contact a été établi avec Mme la Préfète, qui a demandé des précisions sur ces deux sujets. Apparemment, des personnes ont approché Mme la Préfète pour évoquer les tensions, tandis que des membres du Conseil général ont également exprimé des préoccupations concernant une gestion financière qu'ils jugent incorrecte et illégale.

M. Maillard souligne que l'article révèle des tensions au sein des services techniques suite à l'arrivée de deux nouvelles personnes. Après un début relativement correct, les choses ont fini par se détériorer, probablement en raison de désaccords sur les tâches à accomplir et les objectifs d'amélioration des prestations fixés par le Conseil communal. Ces frictions ont été très violentes, ce qui a nécessité de protéger ces deux personnes en les déplaçant temporairement au sein de l'administration communale, comme mentionné dans l'article de presse.

Des avertissements écrits ont été adressés au personnel en place, ce qui a conduit à deux démissions et à la mise en arrêt maladie de toutes les personnes concernées.

Pourquoi un nouveau secteur d'exploitation a été créé ? Parce que le Conseil communal a constaté que certaines tâches n'étaient pas effectuées depuis des années, notamment la mise en place d'un plan de fermeture des locaux. Il a également remarqué que les commandes de matériel étaient réalisées de manière non centralisée, site par site, ce qui entraînait un manque de coordination. Certaines commandes étaient particulièrement inappropriées, comme l'achat de quatre shampooineuses pour l'école de Château d'Eau, alors qu'il n'y a pas de moquette ! Le Conseil communal a aussi constaté une absence de gestion des stocks, alors que MCH2 impose une gestion des stocks. Il a aussi été observé que certaines commandes dépassaient les compétences financières des responsables ; et pour ces commandes, la commune ne peut plus intervenir car elles ont bien été passées.

Le Conseil communal a fait évaluer les travaux de conciergerie, qui sont actuellement normés. En fonction de la superficie, il est possible d'estimer le temps nécessaire pour le nettoyage. Il a été constaté que, dans certains endroits, le temps de nettoyage était excessivement long pour de petites surfaces. Ensuite, il a fallu répartir le personnel sur trois sites au lieu de deux, ce qui a créé des tensions. Pour assurer l'égalité de traitement, M. Maillard indique que le Conseil communal a introduit le timbrage, mesure qui est progressivement mise en place dans toute l'administration pour protéger les employés.

Pendant cette période, la nouvelle responsable de la police des constructions, qui a remplacé une personne en poste depuis 2011, est arrivée trois mois après le départ de son prédécesseur. Ce délai a entraîné des retards dans le traitement des nombreux dossiers de construction. Actuellement, l'effectif de la police des constructions n'est pas encore complet. Le Conseil communal travaille à améliorer la situation et à soutenir la nouvelle responsable, qui est encore en formation. Cette personne est très stressée en raison du nombre de dossiers et de sa formation. Dans un avenir proche, le Conseil communal souhaite pouvoir compter sur une personne supplémentaire pour l'assister, une aide qui n'était pas disponible jusqu'à présent.

Le Conseil communal souhaite clarifier non seulement les événements passés, marqués par des frictions entre l'équipe en place et les nouveaux arrivants, mais aussi explorer les solutions possibles. Malgré les retards, M. Maillard indique que la situation fonctionne plutôt bien. Cependant, le Conseil communal a mandaté un auditeur externe pour faire la lumière sur les événements passés et actuels. Ce mandat a été confié à un auditeur externe afin d'obtenir une vision claire et objective de la situation. Ce rapport est attendu pour mi-avril.

Selon l'article de La Liberté, des tensions épisodiques ont été soulevées. M. Maillard admet qu'elles existent effectivement. Au fil de la réorganisation, le Conseil communal intervient service par service ou dicastère par dicastère pour corriger les dysfonctionnements et mettre en place les recommandations de l'audit de 2020 sur le fonctionnement de l'administration.

Cette réorganisation n'est pas seulement due à la réduction du nombre de Conseillers communaux de 9 à 7, mais aussi à un audit réalisé en 2020 qui a mis en évidence de nombreux problèmes que le Conseil communal est en train de résoudre. Il suit de près cette réorganisation. Cet audit, disponible sur le site internet, a révélé des incohérences dans l'organigramme, qui ont été corrigées. Il a également souligné le fonctionnement en silos de l'administration, un problème en cours de résolution. Globalement, dans tous les dicastères examinés par le Conseil communal, le fonctionnement en silos est en train de disparaître et les responsables de services collaborent efficacement.

Cet audit a également mis en évidence des problèmes liés au fonctionnement de l'administration, notamment la nécessité de développer des outils pour une bonne gouvernance. C'est ce qui est fait, en particulier avec l'informatique. L'audit a également relevé le manque de transparence des processus financiers, ce qui a conduit le Conseil communal à décider unanimement de réaliser un audit des finances. Cet audit a montré que des mesures devaient être prises pour assurer un avenir correct. Le Conseil communal a constaté qu'un système de contrôle n'était pas formalisé, ce qui a nécessité des travaux pour le formaliser. Les moyens en ressources humaines étaient insuffisants, ce qui a été rapidement résolu en début de législature. L'informatique déficiente a également été pointée du doigt, et comme constaté ce soir, ce problème a été résolu. Les problèmes de suppléances ont également été soulevés, et le Conseil communal est en train de les résoudre. M. Maillard affirme que dans cinq dicastères sur sept, tout fonctionne parfaitement.

Les tensions épisodiques sont dues au fait que la réorganisation de l'administration prend du temps. Introduire des changements progressivement est nécessaire pour éviter de fortes résistances, surtout dans une organisation où certains employés sont en poste depuis longtemps. Si tout avait été fait en même temps, l'administration aurait été paralysée par les résistances. La réorganisation a été menée dicastère par dicastère, service par service, en fonction des besoins identifiés. Cette approche échelonnée a permis de maintenir le service public, malgré des situations difficiles, notamment dans les services techniques. M. Maillard estime que ceux qui ont constaté des difficultés auparavant peuvent voir que la situation s'est améliorée. Des discussions et des solutions ont été trouvées pour l'Ordre public, la Crèche, l'Animation et la gestion des Ecoles. Certaines personnes ont résisté aux nouvelles directives, mais là où les changements ont été acceptés, le service public fonctionne bien et le personnel est satisfait. M. Maillard note également une excellente ambiance au service des finances.

M. Maillard souligne l'importance du recensement des tâches de l'administration. En réponse à une question de M. Nicolas Creak (PLR) lors de la séance de décembre, il explique que toutes les tâches ont été identifiées, ce qui a pris du temps pour une commune de la taille de Marly. Une matrice essentielle a été établie pour piloter les activités, et les tâches ont été clairement réparties. Sans cette clarté, des conflits de compétences peuvent survenir. Grâce aux nouveaux dicastères, une répartition claire des tâches a été possible. Bien que ce travail ne soit pas encore terminé, des ajustements sont en cours pour rendre la répartition des tâches plus logique et efficace. Dans la plupart des dicastères, il s'agit désormais de réglages fins.

Le Conseil communal a établi un programme de législature qui a guidé ses actions. Ce programme a permis de définir des objectifs concrets et réalistes pour les responsables de service et les collaborateurs, facilitant ainsi le suivi de leurs performances sur le long terme. En matière de finances, des outils de planification ont été mis en place pour les dépenses récurrentes,

notamment les masterplans des bâtiments, des systèmes d'information et des routes, offrant une meilleure visibilité. L'audit a révélé que l'état informatique de la commune était obsolète et peu sûr. Depuis quelques mois, les collaborateurs disposent d'un outil moderne et performant permettant un travail en réseau plus efficace. Un audit de sécurité et de protection des données a montré une forte implication de la commune pour atteindre les standards exigés, avec un degré de maturité avancé en matière de sécurité informatique. En lien avec cet audit, un système de gestion de la qualité a été mis en œuvre, impliquant pleinement le personnel. Plus de 120 procédures ont été définies pour assurer le suivi de l'action publique, même en cas d'absence d'un collaborateur, démarche à laquelle le personnel a été pleinement impliqué. Pour des raisons de coûts, la norme ISO n'a pas été adoptée.

En début de législature, M. Maillard rappelle que les services techniques ont été transférés au MIC. En effet, il a été rapidement constaté que le personnel communal était à l'étroit dans le bâtiment administratif et placé dans des endroits non conformes. De plus, les conditions de travail du personnel du Service des curatelles, situé au Mouret, n'étaient pas satisfaisantes. Une solution a été trouvée avec les communes partenaires pour relocaliser le service des curatelles dans des locaux au MIC. Ce service est désormais intégré au système de sécurité informatique communal, permettant ainsi de maintenir des coûts raisonnables tout en offrant des prestations optimales.

Pour éviter le fonctionnement en silos, il a été demandé aux responsables de services de collaborer et de faire remonter les informations importantes au Conseil communal. Sans cela, le Conseil communal ne peut pas prendre des décisions éclairées. Les responsables de services doivent être capables d'identifier les éléments importants, potentiellement politiques, et de les transmettre au Conseil communal. Ces informations importantes sont généralement communiquées via un mémo, un processus qui s'est globalement mis en place. Pour faciliter la mise en œuvre des changements, de nombreuses mesures de soutien ont été proposées aux cadres, ainsi qu'à ceux qui en ont exprimé le besoin. Des cours ont également été proposés pour atteindre les nouveaux standards.

Actuellement, M. Maillard estime que 90 à 95% du travail de réorganisation a été accompli. Il reste cependant des ajustements à faire. Ce processus de réorganisation n'est pas terminé, car il est essentiel de remettre constamment en question l'organisation pour éviter la stagnation et ne pas avoir à refaire tout le travail dans dix ans. Cette remise en question doit être continue. Par ailleurs, il est prévu d'inclure une enquête de satisfaction du personnel dans le budget 2026. M. Maillard considère cela comme crucial pour évaluer le ressenti du personnel après les changements effectués. Cette enquête permettra d'apporter des ajustements fins afin d'atteindre une satisfaction optimale du personnel, avec des prestations à la hauteur des attentes pour une commune comme Marly.

Concernant les finances communales, il semble que des membres du Conseil général aient contacté Mme la Préfète, affirmant que les pratiques financières de Marly n'étaient pas légales. Dans ce contexte, Mme la Préfète a dû se renseigner et demander un rapport d'analyse au Service des communes, portant sur le respect des bases légales par la commune et l'analyse de la situation financière de Marly. Il est important de noter que M. Maillard s'est récusé, et son rôle de Chef de service des communes a été assumé par M. Samuel Russier, Secrétaire général à la Direction des institutions. M. Maillard n'a absolument pas participé à ce rapport.

Le rapport a été reçu il y a trois semaines. M. Maillard précise que ce document est public et accessible. Le rapport indique que « le Conseil communal respecte scrupuleusement toutes les bases légales et les a toujours respectées ». Concernant la situation financière, le rapport confirme que l'analyse effectuée par le Conseil communal, notamment par son responsable des finances, est parfaitement correcte. Toutes les observations faites par le Conseil communal ces dernières années ont été entièrement validées par le Service des communes.

Le rapport confirme également que l'augmentation des impôts était nécessaire en vue des investissements futurs. Il a été demandé au Conseil communal de prioriser les investissements, ce qu'il fait déjà en mettant en place des outils tels que les différents masterplans. Des coupes budgétaires ont également été demandées, et le Conseil communal procède chaque année à ces réductions pour minimiser les charges. Il est d'ailleurs apparu que le Conseil général n'a pas trouvé de nouvelles coupes à effectuer, ce qui semble indiquer que les réductions budgétaires actuelles sont cohérentes avec les besoins.

Concernant le personnel du service des finances, l'article mentionnait que l'administrateur des finances était malade, ce qui est effectivement le cas. Cette situation a contraint le Conseil communal à préparer les budgets en urgence, avec l'aide du nouveau responsable du secteur des finances. Actuellement, un nouvel administrateur des finances, M. David Perez, ancien responsable de secteur, a été nommé. L'ambiance au sein du dicastère et du service des finances est désormais excellente, et de nombreux projets ont été mis en place et progressent bien.

Une rencontre avec la Préfète a eu lieu le 11 mars dernier, à l'initiative conjointe du Conseil communal et de la Préfète. La discussion a été claire et transparente, et tous les renseignements demandés par Mme la Préfète ont été fournis. Elle a effectivement constaté des problèmes, notamment au sein des services techniques, ce qui est préoccupant compte tenu du développement rapide de la commune en matière de constructions. Elle a également reconnu que le Conseil communal avait pris les choses en main et qu'elle n'avait aucune action à entreprendre. Elle a donc déclaré qu'elle n'ouvrirait ni enquête préliminaire, ni enquête tout court.

Pour la suite, il est bénéfique de maintenir des échanges réguliers avec la Préfecture, surtout sur les aspects financiers, qui sont les plus délicats pour la commune en raison des nombreux investissements à réaliser. L'idée est

de tenir la Préfète régulièrement informée, probablement avant les prochains budgets, de l'évolution financière de la commune. Cela la préoccupe, tout comme le Conseil communal.

Concernant la question du personnel, Mme la Préfète a compris les actions entreprises par le Conseil communal et a reconnu que celles-ci étaient menées de la meilleure manière possible. Cependant, il est nécessaire de maintenir une ligne directrice pour remettre une administration communale pleinement fonctionnelle. Si des licenciements devaient avoir lieu, la surveillance de ces procédures se ferait par le biais des recours administratifs que les personnes concernées ont le droit de déposer. Ces recours seraient alors traités par Mme la Préfète.

M. Sylvain Grandjean remercie M. Maillard pour ces très nombreuses indications. Il indique que le Groupe socialiste se fait du souci au sujet des difficultés répétées que connaissent de nombreux services de l'administration communale avec leur personnel.

Comme l'avait déjà souligné en son temps le rapport BDO pour la réorganisation de l'administration communale, il faut distinguer clairement les responsabilités de chacun. La stratégie revient au Conseil communal et la gestion opérationnelle de la commune relève de l'administration communale. Et dans ce sens-là, la gestion du personnel est de la responsabilité de l'administration communale.

Il y a cinq ans, le Conseil communal disait vouloir mettre les bouchés doubles pour mettre sur les rails la réorganisation de l'administration communale avant la fin de la législature. Un énorme travail a été fait pour redéfinir le fonctionnement de la nouvelle administration, les rôles de chacun en son sein et les nouvelles manières de travailler. Mais la précipitation décidée à l'époque a certainement été dommageable pour le personnel et il en paie encore le prix aujourd'hui. Le Groupe socialiste souhaiterait que cette même erreur ne soit pas répétée à moins d'une année de la fin de législature. Il paraît plus judicieux au Groupe socialiste d'être cette fois-ci plus à l'écoute des gens et de prendre le temps de trouver des solutions satisfaisantes pour tout le monde.

M. Grandjean demande quelle priorité le Conseil communal entend mettre pour résoudre ces difficultés et rétablir un climat de travail serein et maintenir un service à la population de qualité.

M. Maillard estime avoir déjà répondu à cette question en exposant les mesures mises en place. Il affirme que le climat de travail est serein pour la majorité du personnel et bien meilleur qu'auparavant. Le Conseil communal est très satisfait du fonctionnement actuel de ses services. Il reste quelques difficultés au sein des services techniques, mais l'objectif est de rétablir un climat de travail paisible. Le Conseil communal a pris le temps nécessaire pour changer les habitudes, même si cela n'a pas toujours été facile.

Dans les domaines des finances, de l'ordre public, des écoles, de l'animation et de l'édilité, tout fonctionne bien. L'audit en cours sur l'exploitation des bâtiments pourrait révéler des informations inconnues, et le Conseil communal prendra les mesures nécessaires en fonction des résultats de cet

***Question de  
S. Grandjean***

***Réponse du  
Conseil communal***

audit. Le Conseil travaille en collaboration avec les employés, en cherchant à obtenir des retours de la base pour prendre des décisions éclairées. En l'absence de ces retours, le Conseil doit prendre des décisions pour assurer une administration efficace et fonctionnelle, ce qui est sa mission.

M. Claude Biemann (PLR) déclare que ce n'est pas la première fois qu'il y a des tensions avec le personnel communal de la commune de Marly (crèche, accueil extrascolaire, animation socioculturelle, police communale). Cette fois c'est le service de l'Urbanisme et du patrimoine qui est touché avec 6 personnes en arrêt maladie à fin février.

M. Biemann a obtenu les lettres d'avertissement adressées au personnel de ce service, dans lesquelles, il est mentionné :

- *« qu'à la suite d'entretiens individuels que les tensions ne peuvent être imputées aux deux collaborateurs nouvellement engagés. Les éléments rapportés de différentes sources portant sur le respect des personnes et des rôles de chacun ne sont pas tolérés au regard des devoirs du personnel ....*
- *qu'une évaluation approfondie par le biais d'un audit du fonctionnement du service de l'urbanisme et du patrimoine sera mise en œuvre ».*

M. Biemann indique n'avoir pas trouvé dans ces lettres d'avertissement de faits précis reprochés aux collaborateurs et il espère que le Conseil communal a établi des PV des entretiens individuels. Ceux-ci devraient être remis aux collaborateurs pour approbation. Dans une réponse du Conseil communal adressée à un employé du secteur de l'exploitation des bâtiments, le Conseil communal dit qu'il a ouvert une enquête confiée à un mandataire extérieur en la personne de Me Alexis Overney. Pourquoi à ce jour, les employés en arrêt maladie n'ont pas été contactés ?

D'après les documents en sa possession, M. Biemann constate que les derniers employés engagés ne sont pas exempts de tous reproches. Des reproches aux nouveaux collaborateurs (courtoisie, reproches du public, aux subordonnés, collègues etc.) ont également été faits à ces derniers. Des renseignements ont-ils été pris auprès de leurs anciens employeurs ?

Des courriers ont été adressés au Conseil communal par des employés et pour l'instant il n'a réagi qu'en mentionnant qu'il décidera des mesures à prendre en se basant sur le rapport fourni par l'expert. M. Biemann pense que l'un d'eux exerce du harcèlement psychologique auprès de ses collaborateurs. Il serait temps d'y mettre fin et de prendre des sanctions envers ce dernier.

M. Biemann a appris que le Conseil communal a changé le cahier des charges d'un collaborateur et lui a ensuite signalé son licenciement pour la fin mars.

M. Claude Biemann aurait beaucoup d'autres faits à signaler, mais va en rester là pour ce soir en espérant que la situation se régularise et qu'il n'y aura pas de séquelles pour les citoyens.

**Intervention de  
C. Biemann**

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Christophe Maillard ne souhaite pas entrer dans les détails des dossiers personnels. Si certains ont transmis leurs dossiers à M. Biemann, c'est leur droit. Le Conseil communal, pour des raisons de protection de la personnalité, ne divulguera pas ces détails. Cependant, M. Maillard relève que M. Biemann s'est plaint très fréquemment des services techniques auparavant.

Le mandat d'audit confié à Me Overney a bien été attribué, et les lettres de convocation ont été envoyées récemment. Les faits seront établis de manière neutre, et les actions à entreprendre seront décidées sur cette base. En attendant, il s'agit de paroles contre paroles. Si le Conseil communal prend parti, il risque d'être accusé d'attaquer l'autre camp. C'est pourquoi un enquêteur neutre a été mandaté. Le Conseil communal se concentre désormais sur l'avenir.

***Question de  
M. Wohlhauser***

Mme Martine Wohlhauser (PS) constate que les objectifs du Conseil communal sont ambitieux avec la réorganisation administrative mise en route. Concernant les difficultés de gestion du personnel dans les différents services de la commune, le service du personnel est-il à la hauteur de la situation actuelle et à venir ?

Le Conseil communal pourrait le renforcer afin de lui donner les moyens d'engager du personnel compétent et d'accompagner aussi les employés qui s'investissent dans cette réorganisation.

***Réponse du  
Conseil communal***

Actuellement, dans le cadre de la réorganisation, M. Maillard reconnaît que la situation est compliquée pour le service RH, mais pas seulement pour lui. Une révision du règlement sur le personnel est nécessaire, et un mandat externe a été attribué pour avancer sur ce point. L'amélioration de ce règlement est essentielle.

L'implémentation d'un ERP est prévue, ce qui permettra une gestion plus efficace et fluide du personnel. Actuellement, la gestion sur des tableaux Excel entraîne des erreurs, notamment dans les certificats de salaire. L'ERP devrait alléger la charge de la responsable RH, ce qui est l'espoir du Conseil communal. Une fois la réorganisation terminée et les meilleures solutions trouvées, notamment pour les services techniques, M. Maillard pense que le rythme de travail s'améliorera grâce aux nouveaux outils disponibles. L'objectif n'est pas d'augmenter le personnel du service RH, mais d'améliorer les outils à leur disposition pour éviter les tâches de contrôle fastidieuses. Par exemple, les réconciliations entre les différents comptes au niveau RH, relevées depuis des années par le réviseur, devraient être simplifiées dans les prochaines années.

***Question de  
V. Rezzonico***

Mme Vittoria Rezzonico (PVL) déclare que l'être humain est très réticent au changement, et donc tout changement mène à des troubles ou des frictions. Lors de la mise en œuvre de la réorganisation, le Groupe PVL a constaté des troubles au-delà de ceux qui seraient normalement attendus.

Est-ce que la commune est consciente de cet écart entre ce qui est normalement attendu comme tensions et ce qu'on voit, et quelles sont les mesures que la commune compte prendre pour la dernière ligne droite de la réorganisation, afin d'éviter que le dernier 10% ne prenne pas le 90% de l'énergie ?

M. Christophe Maillard explique que la situation a été présentée à Mme la Préfète. Il y a des problèmes ponctuels liés à la réorganisation, notamment au sein des services techniques, qui sont principalement des problèmes personnels. Sur environ 130 employés, M. Maillard indique que la situation est globalement positive. Mme la Préfète a constaté que toutes les mesures nécessaires et utiles ont été mises en place pour assurer le bon fonctionnement des services.

Il est vrai que les changements suscitent des réticences. Le processus de réorganisation a été long, de 2021 à 2025, et le Conseil communal a pris le temps d'expliquer les choses. A un moment donné, certaines actions doivent être entreprises, et il est important que le personnel soit informé qu'une ligne est posée, ce qui les rassure.

M. Maillard pense que le point à améliorer est la communication interne. Il semble y avoir un déficit de communication, ce qui peut entraîner des malentendus. Pour la suite, M. Maillard propose de réaliser une étude de satisfaction auprès du personnel, incluse dans le budget 2026. Un mandataire externe pourra évaluer les actions menées, permettant au personnel de s'exprimer anonymement. Cela aidera à identifier ce qui fonctionne bien et ce qui nécessite des ajustements, afin que le prochain Conseil communal puisse affiner ou corriger les mesures en place.

Mme Daniela Schellenberg (LC) admet que la réorganisation qui est intervenue et qui est toujours en cours au sein de l'administration communale implique pour les collaborateurs et collaboratrices de devoir s'adapter à des changements qui peuvent être importants, ce qui n'est parfois pas simple, voire même difficile.

Toutefois, en sa qualité de Conseillère générale, elle se pose quand même la question de la qualité du suivi et de la gestion qui a été faite jusqu'à présent pour certains dossiers. A titre d'exemples, dans cette assemblée, les dossiers du P+R, de la Route de Pfaffenwil, de la sécurité des accès pour les enfants à l'école au Château d'Eau ont été abordés, qui laissent quand même entrevoir certaines difficultés au niveau de l'anticipation et du suivi de ces dossiers, ce qui a parfois entraîné des conséquences financières pour la commune. On peut aussi relever les longs délais pour la mise en place des zones 30 et la gestion de certaines servitudes.

Au vu de ces circonstances, une analyse et la mise en place de nouveaux processus au sein du service d'urbanisme semblent bienvenues. Ceci doit cependant être fait avec bienveillance et dans la sérénité. Mme Schellenberg ne peut donc que saluer l'annonce du Conseil communal de faire un audit et éventuellement une future étude de satisfaction.

***Réponse du  
Conseil communal***

***Intervention de  
D. Schellenberg***

Mme Schellenberg souligne encore l'amélioration de la qualité des messages qui sont transmis au Conseil général, notamment pour ce qui concerne les investissements et particulièrement ceux d'aujourd'hui, ce qui permet à l'assemblée de mieux en saisir la portée et les implications.

**- Halle de curling à Marly**

M. Bernard Clerc annonce que la Fondation Fribourgeoise du Curling a informé la commune de Marly, en date du 28 février dernier, de sa décision de renoncer au projet de halle de curling. Malgré les efforts conjoints et la collaboration de la commune, aucune solution viable n'a pu être trouvée pour assurer l'exploitation de cette infrastructure.

Dans sa lettre, la Fondation tient à exprimer sa gratitude envers les membres du Conseil communal et l'administration pour leur soutien et leur accueil tout au long du processus.

En conséquence, le message 15-24 relatif au développement harmonieux du centre sportif de Corbaroche ne sera pas utilisé et est ainsi annulé.

**- Capricorne asiatique**

Lors de la séance de décembre, M. Maurice Horner avait informé en détail sur la situation de cet insecte nuisible. Les recherches menées par le Service cantonal Forêts et Nature ont permis de découvrir un foyer important qui se trouve sur la commune de Pierrafortscha. Sur la commune de Marly, dans la zone centrale, les abattages sanitaires préconisés ont été effectués et sont terminés. 120 arbres ont été coupés et broyés pour être incinérés à la SAIDF. La place de réception des branches située sur la parcelle communale près de l'école de Château d'Eau sera désactivée à la fin de ce mois et, dès le mois d'avril, les paysagistes iront directement à FriCompost avec les matériaux végétaux coupés sur la commune de Marly. Les arbres feuillus étant neutralisés et éliminés, le travail n'est pas pour autant terminé. La découverte de ce capricorne à la route de Bourguillon implique un suivi sous forme de contrôle minutieux et ceci pendant au minimum quatre années, avec priorité sur la zone centrale et sur la zone focale. Pour Pierrafortscha, le foyer se trouve en aval du manège de Granges-sur-Marly. De très nombreux anciens trous de sortie d'insectes adultes ont été découverts sur de nombreux arbres, ce qui prouve que l'insecte est installé depuis plusieurs années. Cette découverte a déclenché une nouvelle zone centrale avec un périmètre bien déterminé. Actuellement, depuis ce mardi, des abattages volumineux sont entrepris par Forêts-Sarine. A la route de Bourguillon se situe le foyer d'abattage qui est en cours. Le but est de terminer tous les abattages avant la fin du mois de mars, ceci pour être proactif avant la sortie des insectes. Dans deux jours arrive le printemps, et la nature se réveille. C'est pour cela qu'il faut agir avant que les capricornes sortent des arbres.

***Intervention du  
Conseil communal***

***Intervention du  
Conseil communal***

## 7. Divers

### - Parc des Falaises

Mme Séverine Lago (LC) demande s'il serait possible d'avoir des informations complémentaires sur le Parc des Falaises, lors d'une prochaine séance du Conseil général.

**Question de  
S. Lago**

M. Bernard Clerc prend note de la demande de Mme Lago et indique que des informations seront données rapidement.

**Réponse du  
Conseil communal**

### - Route de la Gérine

Mme Sandra Herren (UDC) intervient au sujet du trafic sur la route de la Gérine. Aujourd'hui cette route est clairement dévolue au trafic de transit. 90% des véhicules qui empruntent ce tracé sont des personnes venant travailler à Marly, pour la plupart au MIC. Vaudois, Français, Espagnols, Valaisans, voilà tout ce qui passe devant chez elle. Et, selon Mme Herren, ce ne sont pas ces gens qui vont payer l'entretien de la route. La route est en très mauvais état, fissures, ornières, détériorations des terrains privés, par des croisements irrespectueux sur les terres. Elle invite l'assemblée à venir constater ces dégâts à pied et, si elle l'ose, aux heures de pointes. En plus du nombre de véhicules, il y a vraiment la problématique de la sécurité. Les piétons et les vélos sont clairement en danger sur cette route à visibilité réduite à certains endroits. Comme il n'y a pas de limitation de vitesse, et c'est bien à la seule place à Marly, des gens passent à 80km/h à côté de la ferme. Mme Herren ne sait pas si le Conseil communal se rend compte de ce qui pourrait se passer. Mme Herren se dit que Marly pourrait suivre l'exemple de la commune de Granges-Paccot qui avait une route similaire, la route des Maçons, qui a été fermée à la circulation. C'était un raccourci entre Cormagens et Granges-Paccot, ou alors la route d'Oleyres vers Domdidier qui est maintenant en bordiers autorisés aux heures de pointe. Mme Sandra Herren (UDC) demande au Conseil communal qui serait d'accord que chaque jour des centaines de véhicules croisent sur sa place privée devant sa villa, car c'est le cas chez elle et d'autre riverains de cette route. Avez-vous l'intention de faire quelque chose ou voulez-vous attendre un accident grave avant de réagir ?

**Question de  
S. Herren**

M. Bernard Clerc est bien conscient des problèmes liés à cette route. La commune a tenté de trouver des solutions avec le canton, mais elles ont toujours été rejetées en raison de l'emplacement légèrement hors zone. Cependant, suite à la requête adressée par Mme Herren au SPC, la commune a reçu un courrier le 14 mars dernier l'autorisant à installer une limitation de vitesse aux abords des fermes. Les travaux seront réalisés.

**Réponse du  
Conseil communal**

### - Activités sportives scolaires et parking de l'Ecole du Château d'Eau

M. Claude Biemann (PLR) indique que les activités sportives proposées par la commune pour les écoliers commencent à 15h45, alors que l'école se termine à 15h20. Pour les plus jeunes, les parents doivent les conduire en voiture, car le déplacement à pied n'est pas possible depuis leur domicile. Il faut 25 minutes à pied du centre du quartier de Bel-Air au Château d'Eau.

**Questions de  
C. Biemann**

Pas de problème pour la dépose car il y a une place prévue, mais pour le retour, il faut compter plus de temps pour les reprendre.

Le parking de l'école de Château d'Eau en zone 10 est le seul centre scolaire à ne pas avoir de minutes gratuites pour le stationnement et il ne figure pas sur le site communal du stationnement.

M. Claude Biemann (PLR) demande de mettre également 30 minutes gratuites pour ce parking.

**- Zone ERE**

M. Jean-Luc Humbert (UDC) a appris par des riverains du bord de la Gérine que les parcelles qui se trouvent au bord de la Gérine ont été mises en zone inondable ou semi-inondable. Aucune personne n'a été avertie et M. Humbert souhaite savoir ce qui va se passer maintenant avec ces parcelles et si les immeubles qui se situent au MIC sont également placés en zone inondable.

Dans la révision actuelle du PAL, depuis la première enquête publique, M. Clerc indique que la zone ERE a été élargie le long de la Gérine. Toutes les maisons ainsi que les nouveaux bâtiments du MIC se trouvent désormais dans cette zone. A l'époque de leur construction, la loi stipulait qu'il était interdit de construire à moins de 15 mètres de la berge. Aujourd'hui, le calcul a changé, prenant l'axe de la rivière et s'étendant sur environ 50 mètres de chaque côté. Cela représente un problème majeur pour la commune.

M. Clerc reconnaît un manque de coordination entre les services techniques et le canton lors de la mise à l'enquête. Cependant, la commune a constaté une petite brèche qui offre à la commune une marge de manœuvre qu'elle va tenter d'exploiter au maximum. Toutefois, cela pourrait se faire au cas par cas.

Par rapport à l'étendue de la zone inondable, M. Sylvain Grandjean (PS) demande quelles sont les conséquences pour les propriétaires des bâtiments.

M. Christophe Maillard explique que l'espace réservé aux eaux est déterminé selon les dispositions de la législation fédérale sur les eaux. Jusqu'en 2020, il était largement admis que les communes n'avaient aucune marge de manœuvre. En 2020, en plein Covid, cet espace a été défini selon les nouveaux calculs des services de l'Etat et intégré au PAL communal. Il s'agissait alors de la première mise à l'enquête. Les mises à l'enquête ont été effectuées de manière claire, mais ce n'est qu'à la quatrième mise à l'enquête que les propriétaires ont réagi.

Entre 2020 et 2023, la position du Conseil d'Etat a évolué. Alors qu'il était initialement affirmé que les communes n'avaient aucune marge de manœuvre, il est maintenant reconnu qu'une petite marge existe. La commune de Marly va tenter d'utiliser cette marge pour trouver un équilibre conforme à la législation fédérale tout en respectant les bâtiments existants. En réponse à M. Grandjean, M. Maillard précise que si un bâtiment se trouve dans l'espace réservé aux eaux, il peut rester. Cependant, s'il est détruit, il ne pourra pas être reconstruit, rendant cet espace inconstructible.

**Questions de  
J.-L. Humbert**

**Réponse du  
Conseil communal**

**Question de  
S. Grandjean**

**Réponse du  
Conseil communal**

Le Conseil communal est en discussion avec le canton pour trouver des solutions.

- **Saleté sur le chemin de l'école**

M. Daniel Mollard (PS) est choqué de voir la saleté qui existe sur le chemin de l'école, spécialement de Lidl jusqu'à Grand-Pré. Il demande que des discussions aient lieu avec les enfants, afin de les sensibiliser et de leur expliquer ce qu'est une poubelle. « *On ne fout pas la merde par terre, c'est vraiment désolant, j'ai l'impression que c'est une vraie déchetterie* », déclare M. Mollard.

***Intervention de  
D. Mollard***

Mme Catherine Meuwly (PLR), directrice du CO de Marly, répond à M. Mollard que les adolescents du CO sont sensibilisés à ce sujet. Récemment, l'agriculteur propriétaire du terrain derrière les pavillons s'est plaint de la présence de nombreux déchets sur sa parcelle. Les élèves ont alors effectué des heures de retenue pour ramasser ces déchets. Mme Meuwly souligne cependant que les adolescents ne sont pas les seuls responsables. De nombreux adultes laissent également des déchets le long de la Gérine. Elle estime que c'est l'ensemble de la population qui doit être sensibilisée, et pas seulement les adolescents. Elle va toutefois relayer ce message.

***Intervention de  
C. Meuwly***

*Pas de micro, propos inaudibles.*

Mme Catherine Meuwly (PLR) indique que des chaussures ont été ramassées.

***Intervention de  
D. Mollard***

***Intervention de  
C. Meuwly***

- **Capricorne asiatique**

Concernant l'apparition du capricorne asiatique à Marly, Mme Martine Wohlhauser (PS) constate que la commune a pris le taureau par les cornes en informant sa population par le biais de son bulletin et de son site. Néanmoins la situation peut devenir critique malgré les mesures prises très sérieusement. C'est pourquoi il serait judicieux d'informer dès à présent plus largement et plus visiblement de son évolution afin de rassurer sur le fait que la situation est sous contrôle. Afficher des informations sur les panneaux officiels de la commune, une plus grande visibilité sur le site de la commune et aussi insérer cette information sur l'application iSarine.

***Intervention de  
M. Wohlhauser***

- **Sortie du Conseil général**

M. Marcel Jaquier informe que la sortie du Conseil général aura lieu le 8 mai 2025, en fin d'après-midi. D'autres informations complémentaires suivront. M. Jaquier indique que cette sortie se déroulera au boulodrome qui se trouve aux Neigles à Fribourg, où chacun pourra tester son adresse à la pétanque ; elle sera suivie par le verre de l'amitié.

***Intervention du  
Président***

- **Révision totale de la loi sur les communes**

M. Jaquier indique que cette révision est actuellement mise en consultation. Il informe que M. Gex fera parvenir à chaque membre du Conseil général le lien qui permet d'accéder aux documents et de donner son avis.

M. Marcel Jaquier, Président, remercie l'assemblée pour son attention et se réjouit de partager le verre de l'amitié à l'issue de cette séance. Il clôt la séance à 22h30.

**Clôture**

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Marcel Jaquier

Nicolas Gex

Annexes : - résultats des votes électroniques  
- lettre du Personnel du Service Urbanisme & Patrimoine averti, selon décision du Conseil général du 21 mai 2025.

# Rapport du vote d'IVS-City Council

## Vote 1 : Test des télécommandes

Type : Oui/Non/Abstention  
21:13:14

Résultats : seulement progression Horodateur : 21.02.2025

Total de résultats:

|              |    |          |
|--------------|----|----------|
| Oui :        | 26 | 66,67 %  |
| Non :        | 11 | 28,21 %  |
| Abstention : | 2  | 5,13 %   |
| Total :      | 39 | 100,00 % |

| Résultats individuels : |             |                |             |
|-------------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément                 | x           | Widmer-Comment | x           |
| Herren A.               | -           | Amari          | x           |
| Herren S.               | x           | Bugnon A.      | pas présent |
| Humbert                 | x           | Bugnon E.      | x           |
| Schorderet              | x           | Rezzonico      | x           |
| Adamo                   | x           | Ardenti        | x           |
| Bielmann                | x           | Ariosa         | x           |
| Creak                   | x           | Bays           | pas présent |
| Curty                   | x           | Carrel         | pas présent |
| de Reynier              | x           | Gambazzi       | x           |
| Defferrard              | x           | Gamboni        | pas présent |
| Mantelli                | pas présent | Giacobo        | x           |
| Meuwly                  | x           | Ryckebusch     | x           |
| Schneuwly               | x           | Shapiro        | pas présent |
| Beretta                 | x           | Attallah       | pas présent |
| Brodard                 | x           | D'Agostini     | x           |
| Emmenegger              | x           | Girardin       | x           |
| Kiner-Renaud            | x           | Grandjean      | x           |
| Kuenlin                 | x           | Gremaud        | -           |
| Lago                    | pas présent | Jaquier        | x           |
| Marco                   | x           | Khan           | x           |
| Mulder                  | x           | Mollard        | x           |
| Navarro                 | x           | Sahin          | pas présent |
| Schellenberg            | x           | Sönmez Özdemir | x           |
| Van d. Wildenberg       | x           | Wohlhauser     | x           |

Le Président :

Le Secrétaire :

## Vote 2 : Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 21.02.2025 21:15:05

Total de résultats:

|                     |    |          |
|---------------------|----|----------|
| <b>Oui :</b>        | 39 | 97,50 %  |
| <b>Non :</b>        | 0  | 0,00 %   |
| <b>Abstention :</b> | 1  | 2,50 %   |
| <b>Total :</b>      | 40 | 100,00 % |

| Résultats individuels : |             |                |             |
|-------------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément                 | oui         | Widmer-Comment | oui         |
| Herren A.               | pas présent | Amari          | oui         |
| Herren S.               | oui         | Bugnon A.      | pas présent |
| Humbert                 | oui         | Bugnon E.      | oui         |
| Schorderet              | oui         | Rezzonico      | oui         |
| Adamo                   | oui         | Ardenti        | oui         |
| Bielmann                | oui         | Ariosa         | oui         |
| Creak                   | oui         | Bays           | pas présent |
| Curty                   | oui         | Carrel         | pas présent |
| de Reynier              | oui         | Gambazzi       | oui         |
| Defferrard              | oui         | Gamboni        | pas présent |
| Mantelli                | pas présent | Giaccobo       | oui         |
| Meuwly                  | oui         | Ryckebusch     | oui         |
| Schneuwly               | oui         | Shapiro        | pas présent |
| Beretta                 | oui         | Attallah       | pas présent |
| Brodard                 | oui         | D'Agostini     | oui         |
| Emmenegger              | oui         | Girardin       | oui         |
| Kiner-Renaud            | oui         | Grandjean      | oui         |
| Kuenlin                 | oui         | Gremaud        | pas présent |
| Lago                    | oui         | Jaquier        | oui         |
| Marco                   | oui         | Khan           | oui         |
| Mulder                  | oui         | Mollard        | oui         |
| Navarro                 | oui         | Sahin          | pas présent |
| Schellenberg            | Abstention  | Sönmez Özdemir | oui         |
| Van d. Wildenberg       | oui         | Wohlhauser     | oui         |

Le Président :

Le Secrétaire :

### Vote 3 : Octroyez-vous le crédit additonnel pour le projet de Marly Cité, tel que demandé dans le message 01-25 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 21.02.2025 22:27:42

|                     |                     |    |          |
|---------------------|---------------------|----|----------|
| Total de résultats: | <b>Oui :</b>        | 39 | 95,12 %  |
|                     | <b>Non :</b>        | 0  | 0,00 %   |
|                     | <b>Abstention :</b> | 2  | 4,88 %   |
|                     | <b>Total :</b>      | 41 | 100,00 % |

| Résultats individuels : |             |                |             |
|-------------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément                 | oui         | Widmer-Comment | oui         |
| Herren A.               | pas présent | Amari          | oui         |
| Herren S.               | Abstention  | Bugnon A.      | pas présent |
| Humbert                 | oui         | Bugnon E.      | oui         |
| Schorderet              | oui         | Rezzonico      | oui         |
| Adamo                   | oui         | Ardenti        | oui         |
| Bielmann                | oui         | Ariosa         | oui         |
| Creak                   | oui         | Bays           | pas présent |
| Curty                   | oui         | Carrel         | pas présent |
| de Reynier              | oui         | Gambazzi       | oui         |
| Defferrard              | oui         | Gamboni        | oui         |
| Mantelli                | pas présent | Giaccobo       | Abstention  |
| Meuwly                  | oui         | Ryckebusch     | oui         |
| Schneuwly               | oui         | Shapiro        | pas présent |
| Beretta                 | oui         | Attallah       | pas présent |
| Brodard                 | oui         | D'Agostini     | oui         |
| Emmenegger              | oui         | Girardin       | oui         |
| Kiner-Renaud            | oui         | Grandjean      | oui         |
| Kuenlin                 | oui         | Gremaud        | pas présent |
| Lago                    | oui         | Jaquier        | oui         |
| Marco                   | oui         | Khan           | oui         |
| Mulder                  | oui         | Mollard        | oui         |
| Navarro                 | oui         | Sahin          | pas présent |
| Schellenberg            | oui         | Sönmez Özdemir | oui         |
| Van d. Wildenberg       | oui         | Wohlhauser     | oui         |

Le Président :

Le Secrétaire :

## Vote 4 : Octroyez-vous le crédit d'engagement (investissement) de Fr. 410'000.- pour le remplacement du ERP communal (message 02-25) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 21.02.2025 22:41:15

Total de résultats:

|                     |    |          |
|---------------------|----|----------|
| <b>Oui :</b>        | 41 | 100,00 % |
| <b>Non :</b>        | 0  | 0,00 %   |
| <b>Abstention :</b> | 0  | 0,00 %   |
| <b>Total :</b>      | 41 | 100,00 % |

| Résultats individuels : |             |                |             |
|-------------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément                 | oui         | Widmer-Comment | oui         |
| Herren A.               | pas présent | Amari          | oui         |
| Herren S.               | oui         | Bugnon A.      | pas présent |
| Humbert                 | oui         | Bugnon E.      | oui         |
| Schorderet              | oui         | Rezzonico      | oui         |
| Adamo                   | oui         | Ardenti        | oui         |
| Bielmann                | oui         | Ariosa         | oui         |
| Creak                   | oui         | Bays           | pas présent |
| Curty                   | oui         | Carrel         | pas présent |
| de Reynier              | oui         | Gambazzi       | oui         |
| Defferrard              | oui         | Gamboni        | oui         |
| Mantelli                | pas présent | Giaccobo       | oui         |
| Meuwly                  | oui         | Ryckebusch     | oui         |
| Schneuwly               | oui         | Shapiro        | pas présent |
| Beretta                 | oui         | Attallah       | pas présent |
| Brodard                 | oui         | D'Agostini     | oui         |
| Emmenegger              | oui         | Girardin       | oui         |
| Kiner-Renaud            | oui         | Grandjean      | oui         |
| Kuenlin                 | oui         | Gremaud        | pas présent |
| Lago                    | oui         | Jaquier        | oui         |
| Marco                   | oui         | Khan           | oui         |
| Mulder                  | oui         | Mollard        | oui         |
| Navarro                 | oui         | Sahin          | pas présent |
| Schellenberg            | oui         | Sönmez Özdemir | oui         |
| Van d. Wildenberg       | oui         | Wohlhauser     | oui         |

Le Président :

Le Secrétaire :

## Vote 5 : Octroyez-vous le crédit d'engagement (dépense périodique portée au compte de résultats) de Fr. 60'000.- (message 02-25) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 21.02.2025 22:41:58

|                     |                     |    |          |
|---------------------|---------------------|----|----------|
| Total de résultats: | <b>Oui :</b>        | 41 | 100,00 % |
|                     | <b>Non :</b>        | 0  | 0,00 %   |
|                     | <b>Abstention :</b> | 0  | 0,00 %   |
|                     | <b>Total :</b>      | 41 | 100,00 % |

| Résultats individuels : |             |                |             |
|-------------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément                 | oui         | Widmer-Comment | oui         |
| Herren A.               | pas présent | Amari          | oui         |
| Herren S.               | oui         | Bugnon A.      | pas présent |
| Humbert                 | oui         | Bugnon E.      | oui         |
| Schorderet              | oui         | Rezzonico      | oui         |
| Adamo                   | oui         | Ardenti        | oui         |
| Bielmann                | oui         | Ariosa         | oui         |
| Creak                   | oui         | Bays           | pas présent |
| Curty                   | oui         | Carrel         | pas présent |
| de Reynier              | oui         | Gambazzi       | oui         |
| Defferrard              | oui         | Gamboni        | oui         |
| Mantelli                | pas présent | Giaccobo       | oui         |
| Meuwly                  | oui         | Ryckebusch     | oui         |
| Schneuwly               | oui         | Shapiro        | pas présent |
| Beretta                 | oui         | Attallah       | pas présent |
| Brodard                 | oui         | D'Agostini     | oui         |
| Emmenegger              | oui         | Girardin       | oui         |
| Kiner-Renaud            | oui         | Grandjean      | oui         |
| Kuenlin                 | oui         | Gremaud        | pas présent |
| Lago                    | oui         | Jaquier        | oui         |
| Marco                   | oui         | Khan           | oui         |
| Mulder                  | oui         | Mollard        | oui         |
| Navarro                 | oui         | Sahin          | pas présent |
| Schellenberg            | oui         | Sönmez Özdemir | oui         |
| Van d. Wildenberg       | oui         | Wohlhauser     | oui         |

Le Président :

Le Secrétaire :

- CC  
- 12H

REÇU le

09 MAI 2025

COMMUNE DE MARLY

Personnel Service Urbanisme & Patrimoine averti  
p.a. Laurent Corpataux  
Rte St-Nicolas-de-Flüe 8a  
1700 Fribourg

Fribourg, le 8 mai 2025

**Recommandé**

Le Conseil communal de Marly  
Rte de Fribourg 9  
1723 Marly

**PV de la séance du Conseil général du 19 mars 2025 – Nos remarques et commentaires**

Monsieur le Syndic,  
Madame la Conseillère communale  
Messieurs les Conseillers communaux,

Après lecture du procès-verbal du Conseil général du 19 mars 2025, nous souhaitons vous faire part de nos remarques concernant certaines informations que nous estimons erronées et qui ont été communiquées aux membres du Conseil général et au public présent lors de cette séance. Puis, retranscrit dans le procès-verbal de ladite séance rendu accessible librement par sa publication sur le site internet de la commune. Pour plus de clarté, nous présentons nos observations point par point.

Page 20, point 6, alinéa 2

Il est mentionné que les choses se sont détériorées probablement en raison de désaccords sur les tâches à accomplir et les objectifs d'amélioration des prestations fixés par le Conseil communal. Il est également indiqué que ces frictions ont été très violentes, ce qui a nécessité de protéger ces deux personnes en les déplaçant temporairement au sein de l'administration communale.

Il est vrai que les relations entre Mme [REDACTED] et les autres membres des services techniques (Service des Eaux, Edilité et Espaces verts ainsi que le Service Urbanisme et Patrimoine) ont été tendues. Cependant, elles sont toujours restées respectueuses et professionnelles. Un effort considérable a été fourni par tous pour aider Mme [REDACTED] dans ses tâches, malgré son comportement parfois désagréable et offensant, comme mentionné lors des entretiens individuels. Ce comportement nous a également été relayé par certains architectes, ingénieurs ou clients qui s'en sont plaints. Lors des entretiens individuels, à aucun moment, il ne nous a été signalé des frictions violentes. Nous sommes donc surpris d'apprendre ceci par la lecture du procès-verbal de la séance du 19 mars 2025 et surtout que cela soit rendu public. À ce jour, nous ne savons toujours pas, objectivement et factuellement, ce qui nous est reproché. Par ailleurs, pour avoir une vision globale des relations avec les deux nouveaux collaborateurs, il aurait fallu entendre l'ensemble du personnel des services techniques, ce qui n'a vraisemblablement jamais été fait.

Quant aux tâches à accomplir et aux objectifs d'amélioration, ils n'ont jamais été remis en question par qui que ce soit comme nous avons également pu vous l'expliquer lors des entretiens

individuels. Au sein du Service, si des clarifications sur les tâches étaient nécessaires, elles se faisaient en direct en présence de toutes les personnes concernées. Cela semblait très bien fonctionner au vu des échanges cordiaux que nous avons.

Page 20, point 6, alinéa 3

Concernant les démissions de Mmes Gross et Barras, celles-ci n'ont pas été décidées suite aux avertissements, mais en réaction à la manière dont elles ont été traitées les derniers mois et surtout lors des entretiens individuels par la commission RH.

Nous relevons, par ailleurs, également et avec regret qu'aucun procès-verbal de ces entretiens individuels du 20 novembre 2024 ne nous a été transmis à ce jour.

Page 20, point 6, alinéa

La réponse à la question de pourquoi un nouveau Secteur d'exploitation des bâtiments a-t-il été créé et surtout sur les constats transmis lors de la séance du Conseil général ne correspondent malheureusement pas du tout à ce que nous savons.

Concernant le plan de fermeture, nous avons tenté de communiquer, à plusieurs reprises, qu'il existait déjà par le système d'exploitation des plans de fermeture Kaba Exos en mains du secteur et maîtrisé par Mme Gross et M. Schneuwly. Pour rappel, le système de gestion par badges des bâtiments communaux a été déployé progressivement et en fonction des opportunités dès 2012 afin de remplacer les clés sur lesquelles nous n'avions plus aucune maîtrise. Ceci avec l'accord et la validation de la commission des bâtiments et du CC de l'époque.

En ce qui concerne les 4 shampouineuses, effectivement deux ont été commandées **mais en janvier 2023 déjà** pour équiper les centres scolaires de Grand-Pré et de Cité. Nous supposons donc que les deux suivantes ont été commandées à notre insu ou alors après notre congé maladie car nous n'avons pas connaissance de ceci. Tout comme vous, nous ne voyons pas l'utilité des deux dernières commandes pour le centre scolaire de Château d'Eau.

Pour la question de la gestion des stocks, il ne sert à rien, selon nous, de confronter nos points de vue, car il s'agit d'une appréciation tout-à-fait personnelle que, vous aurez compris, nous ne partageons pas. Nous tenons cependant à préciser que même si la gestion des stocks était délocalisée dans les centres scolaires (faite par les concierges), les commandes étaient centralisées chez le Responsable de secteur (M. Schneuwly) qui en avait une vue d'ensemble et de par là-même la bonne gestion des budgets. Dès août 2024, les commandes étaient réalisées par le Secteur exploitation.

Page 21, point 6, alinéa 6

Il est inexact de dire que les retards accumulés sont imputables aux personnes assurant l'intérim en l'absence du titulaire démissionnaire de la Police des constructions entre juin et août 2024. Tous les dossiers ont été traités dans les délais malgré la charge de travail. C'est effectivement à la suite de notre départ en congé maladie (début décembre 2024) que la situation a totalement dégénéré. Ceci car toutes les personnes compétentes qui assuraient le suivi minutieux des dossiers étaient absentes. De plus, nous profitons de rappeler les difficultés de communication avec Mme [REDACTED], malgré les conseils professionnels, avertis et bienveillants de Mmes Barras, Gross et M. Corpataux. Ceux-ci avaient pour but primordial de satisfaire aux exigences des procédures du guide des constructions édicté par le Canton ainsi que le maintien de la qualité de nos prestations.

D'autres points pourraient également être traités ou relevés mais nous préférons nous concentrer sur les éléments qui, selon, nous, sont factuels et importants.

En conclusion, le procès-verbal laisse entendre que nous sommes tenus responsables de cette situation et regrettons vivement cette position adoptée par le Conseil communal. Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de faire une intervention lors de la séance du Conseil général du 21 mai 2025 en lisant notre courrier et en le mentionnant dans le procès-verbal de ladite séance, ou au moins en le joignant au procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 mars 2025 en tant qu'annexe.

Tout en vous souhaitant bonne réception et dans l'attente que notre demande soit traitée avec diligence, car il s'agit-là de notre intégrité, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

**Nathalie Barras**



**Laurent Coppataux**



**Elodie Gross**



**Tristan Schneuwly**



Annexe : - Annexe 1 : Extrait du pv du Conseil Général du 19 mars 2025

Copie : - Préfecture de la Sarine

**Acceptez-vous le crédit d'engagement (investissement) de Fr. 410'000.- pour le remplacement du ERP communal pour l'année 2025, selon le message 02-25 ?**

**Décision**

- **Le crédit d'engagement de Fr. 410'000.- pour le remplacement du ERP communal pour l'année 2025, selon le message 02-25, est accepté à l'unanimité.**

**Acceptez-vous le crédit d'engagement (dépense périodique portée au compte de résultats) de Fr. 60'000.- pour l'année 2026, selon le message 02-25 ?**

**Décision**

- **Le crédit d'engagement de Fr. 60'000.- pour l'année 2026, selon le message 02-25, est accepté à l'unanimité.**

## **6. Informations du Conseil communal**

### **- La Liberté : « De nouvelles tensions à Marly »**

**Intervention du  
Conseil communal**

M. Christophe Maillard revient sur cet article de presse qui aborde deux aspects : les tensions liées au personnel et la gestion des finances. Il annonce qu'un contact a été établi avec Mme la Préfète, qui a demandé des précisions sur ces deux sujets. Apparemment, des personnes ont approché Mme la Préfète pour évoquer les tensions, tandis que des membres du Conseil général ont également exprimé des préoccupations concernant une gestion financière qu'ils jugent incorrecte et illégale.

M. Maillard souligne que l'article révèle des tensions au sein des services techniques suite à l'arrivée de deux nouvelles personnes. Après un début relativement correct, les choses ont fini par se détériorer, probablement en raison de désaccords sur les tâches à accomplir et les objectifs d'amélioration des prestations fixés par le Conseil communal. Ces frictions ont été très violentes, ce qui a nécessité de protéger ces deux personnes en les déplaçant temporairement au sein de l'administration communale, comme mentionné dans l'article de presse.

Des avertissements écrits ont été adressés au personnel en place, ce qui a conduit à deux démissions et à la mise en arrêt maladie de toutes les personnes concernées.

Pourquoi un nouveau secteur d'exploitation a été créé ? Parce que le Conseil communal a constaté que certaines tâches n'étaient pas effectuées depuis des années, notamment la mise en place d'un plan de fermeture des locaux. Il a également remarqué que les commandes de matériel étaient réalisées de manière non centralisée, site par site, ce qui entraînait un manque de coordination. Certaines commandes étaient particulièrement inappropriées, comme l'achat de quatre shampoinseuses pour l'école de Château d'Eau, alors qu'il n'y a pas de moquette ! Le Conseil communal a aussi constaté une absence de gestion des stocks, alors que MCH2 impose une gestion des stocks. Il a aussi été observé que certaines commandes dépassaient les compétences financières des responsables, et pour ces commandes, la commune ne peut plus intervenir car elles ont bien été passées.

Le Conseil communal a fait évaluer les travaux de conciergerie, qui sont actuellement normés. En fonction de la superficie, il est possible d'estimer le temps nécessaire pour le nettoyage. Il a été constaté que, dans certains endroits, le temps de nettoyage était excessivement long pour de petites surfaces. Ensuite, il a fallu répartir le personnel sur trois sites au lieu de deux, ce qui a créé des tensions. Pour assurer l'égalité de traitement, M. Maillard indique que le Conseil communal a introduit le timbrage, mesure qui est progressivement mise en place dans toute l'administration pour protéger les employés.

Pendant cette période, la nouvelle responsable de la police des constructions, qui a remplacé une personne en poste depuis 2011, est arrivée trois mois après le départ de son prédécesseur. Ce délai a entraîné des retards dans le traitement des nombreux dossiers de construction.

Actuellement, l'effectif de la police des constructions n'est pas encore complet. Le Conseil communal travaille à améliorer la situation et à soutenir la nouvelle responsable, qui est encore en formation. Cette personne est très stressée en raison du nombre de dossiers et de sa formation. Dans un avenir proche, le Conseil communal souhaite pouvoir compter sur une personne supplémentaire pour l'assister, une aide qui n'était pas disponible jusqu'à présent.

Le Conseil communal souhaite clarifier non seulement les événements passés, marqués par des frictions entre l'équipe en place et les nouveaux arrivants, mais aussi explorer les solutions possibles. Malgré les retards, M. Maillard indique que la situation fonctionne plutôt bien. Cependant, le Conseil communal a mandaté un auditeur externe pour faire la lumière sur les événements passés et actuels. Ce mandat a été confié à un auditeur externe afin d'obtenir une vision claire et objective de la situation. Ce rapport est attendu pour mi-avril.

Selon l'article de La Liberté, des tensions épisodiques ont été soulevées. M. Maillard admet qu'elles existent effectivement. Au fil de la réorganisation, le Conseil communal intervient service par service ou dicastère par dicastère pour corriger les dysfonctionnements et mettre en place les recommandations de l'audit de 2020 sur le fonctionnement de l'administration.

Cette réorganisation n'est pas seulement due à la réduction du nombre de Conseillers communaux de 9 à 7, mais aussi à un audit réalisé en 2020 qui a mis en évidence de nombreux problèmes que le Conseil communal est en train de résoudre. Il suit de près cette réorganisation. Cet audit, disponible sur le site internet, a révélé des incohérences dans l'organigramme, qui ont été corrigées. Il a également souligné le fonctionnement en silos de l'administration, un problème en cours de résolution. Globalement, dans tous les dicastères examinés par le Conseil communal, le fonctionnement en silos est en train de disparaître et les responsables de services collaborent efficacement.